



# PROJET D'IMPLANTATION D'UNE GIGA-USINE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES À FOS-SUR-MER (13)



**RAPPORT DU MAÎTRE D'OUVRAGE**

**À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE**

Janvier 2024



# Table des matières



<b>Éditorial</b> .....	<b>4</b>	<b>PARTIE 3.</b>	<b>LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET</b>	<b>LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE</b> .....	<b>25</b>
<b>PARTIE 1.</b>		<b>Concernant la viabilité économique</b>	<b>du projet</b> .....		<b>26</b>
<b>LE PROJET DE GIGA-USINE</b>		<b>Concernant l'emploi, le recrutement</b>	<b>et la formation</b> .....		<b>27</b>
<b>PORTÉ PAR CARBON</b> .....	<b>5</b>	<b>Concernant les modalités de transports</b>	<b>et d'accessibilité au site</b> .....		<b>30</b>
<b>Les porteurs du projet</b> .....	<b>6</b>	<b>Concernant l'environnement</b>	<b>et la biodiversité</b> .....		<b>33</b>
CARBON .....	6	<b>Concernant la gestion de l'eau</b> .....			<b>34</b>
RTE, Réseau de transport d'électricité,		<b>Concernant la sécurité industrielle</b>	<b>et la gestion des risques</b> .....		<b>36</b>
co-porteur du projet .....	7	<b>Concernant l'approvisionnement</b>	<b>et la sécurité énergétique</b> .....		<b>38</b>
<b>Le site d'implantation</b> .....	<b>8</b>	<b>Concernant les sites alternatifs</b> .....			<b>39</b>
<b>Les grandes lignes du projet</b> .....	<b>9</b>	<b>Concernant le rôle de la concertation</b> .....			<b>40</b>
<b>Les impacts du projet sur le territoire</b> .....	<b>10</b>				
L'impact sur l'environnement		<b>PARTIE 4.</b>	<b>SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS</b>		
et le cadre de vie .....	10	<b>DES PORTEURS DU PROJET</b> .....			<b>45</b>
Les enjeux de sécurité .....	10				
La plus-value pour le territoire .....	10	<b>PARTIE 5.</b>	<b>LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE</b>		
<b>Le calendrier envisagé à la suite</b>		<b>MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET</b>	<b>RECOMMANDATIONS DES GARANTS</b> .....		<b>49</b>
<b>de la concertation</b> .....	<b>11</b>				
<b>PARTIE 2.</b>					
<b>L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT</b>					
<b>DE LA CONCERTATION PRÉALABLE</b> .....	<b>13</b>				
<b>Une concertation sous l'égide de la CNDP</b> .....	<b>14</b>				
<b>Les objectifs de la concertation</b> .....	<b>14</b>				
<b>Le périmètre de la concertation</b> .....	<b>14</b>				
<b>Les outils d'information</b>					
<b>et de mobilisation du public</b> .....	<b>15</b>				
L'annonce de la concertation .....	15				
Une information continue					
au fil de la démarche .....	16				
<b>Les outils de participation du public</b> .....	<b>18</b>				
<b>Les temps d'échange</b> .....	<b>18</b>				
<b>La concertation en chiffres</b> .....	<b>22</b>				
<b>Aspect qualitatif de la concertation</b> .....	<b>23</b>				

# Éditorial

En 2023, CARBON et RTE ont engagé une concertation préalable au projet d'implantation d'une giga-usine de cellules et de panneaux photovoltaïques à Fos-sur-Mer. Cette concertation qui avait pour objectif de proposer un cadre de débats clair et constructif, a été placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), qui a désigné Monsieur Vincent DELCROIX et Monsieur Philippe QUÉVREMENT, garants de la démarche.

Au cours de 7 semaines de débats, 9 temps d'échanges sous des formats différents ont mobilisé environ 770 personnes : riverains, élus, associations et autres acteurs du territoire (collectivités territoriales, Préfecture des Bouches-du-Rhône...).

CARBON et RTE remercient la Commission nationale du débat public (CNDP), en particulier les garants, pour leur vigilance

quant à l'organisation de cette concertation, et l'ensemble des intervenants et des participants pour leur mobilisation et la qualité de leurs contributions.

Tout au long de la concertation, nous avons pris soin de répondre aux questions posées par les participants. Nous avons également pris note des avis et contributions formulés lors des temps d'échanges et sur le site internet de la concertation. Organisés par thématique, ils sont synthétisés dans le présent document. Ce dernier restitue le déroulement de la concertation préalable et les enseignements que nous en tirons et il répond également aux questions et recommandations des garants.

Nous tenons à remercier une nouvelle fois toutes les parties prenantes pour la qualité et le caractère constructif de cette concertation préalable.



© Eric Soudan - ALPACA

**Pierre-Emmanuel MARTIN**  
Président-fondateur  
de CARBON



**Delphine PORFIRIO**  
Directrice du Département  
Concertation et Environnement  
Direction Développement Ingénierie de RTE

  
Delphine PORFIRIO

Compte-tenu des recommandations des garants et sur la base des enseignements tirés de la concertation, CARBON et RTE s'engagent dans la poursuite du projet.

Les autres engagements pris par CARBON et RTE sont détaillés dans la troisième et quatrième partie de ce document et feront l'objet d'une réunion publique de présentation en mars 2024.

## PARTIE 1

# LE PROJET DE GIGA-USINE PORTÉ PAR CARBON

## Les porteurs du projet

### CARBON

Créée en 2022 et basée à Lyon et Marseille, CARBON est une **société française** qui repose sur un **consortium d'entrepreneurs, d'industriels et d'experts de l'énergie solaire**, convaincus de la nécessité de la transition énergétique pour répondre au défi climatique, déterminés à créer de l'emploi local en contribuant à reconstruire toute une filière industrielle, afin de recouvrer une partie de notre souveraineté économique et de notre indépendance énergétique.

Dans le cadre de ses activités, CARBON s'appuie sur des **partenariats-clés** en matière de technologie et d'innovation : le CEA-Liten (Laboratoire d'Innovation pour les Technologies des Énergies Nouvelles et les nanomatériaux du Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives), l'INES (Institut National de l'Énergie Solaire), l'IPVF (Institut photovoltaïque d'Ile-de-France) et l'ISC Konstanz (*International Solar Energy Research Center Konstanz*).

La société s'est également entourée de prestataires et de consultants reconnus et expérimentés sur le volet de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre en matière d'ingénierie, de process, d'équipements et d'architecture industriels tels que :

- Le groupe ECM (équipementier français qui a notamment participé au projet *Astana Solar* au Kazakhstan) ;
- La société RCT solutions (société d'ingénierie allemande qui a notamment porté le projet de giga-usine *Kalyon PV* en Turquie) ;
- Un groupement réunissant Ingérop (études et ingénierie), Socotec (conseil et contrôle sur les volets performance, qualité, sécurité...) et Groupe 6 (agence d'architecture internationale) ;
- Plusieurs autres sociétés de conseil, bureaux d'études et cabinets d'ingénierie intervenant sur leurs secteurs de spécialité.

CARBON est l'un des membres fondateurs de **l'Alliance européenne de l'industrie du solaire (ESIA)**, et acteur de la **French Fab**<sup>1</sup>. Bien intégrée à l'écosystème européen, l'entreprise porte un projet à cette dimension, en s'appuyant notamment sur l'axe franco-allemand.



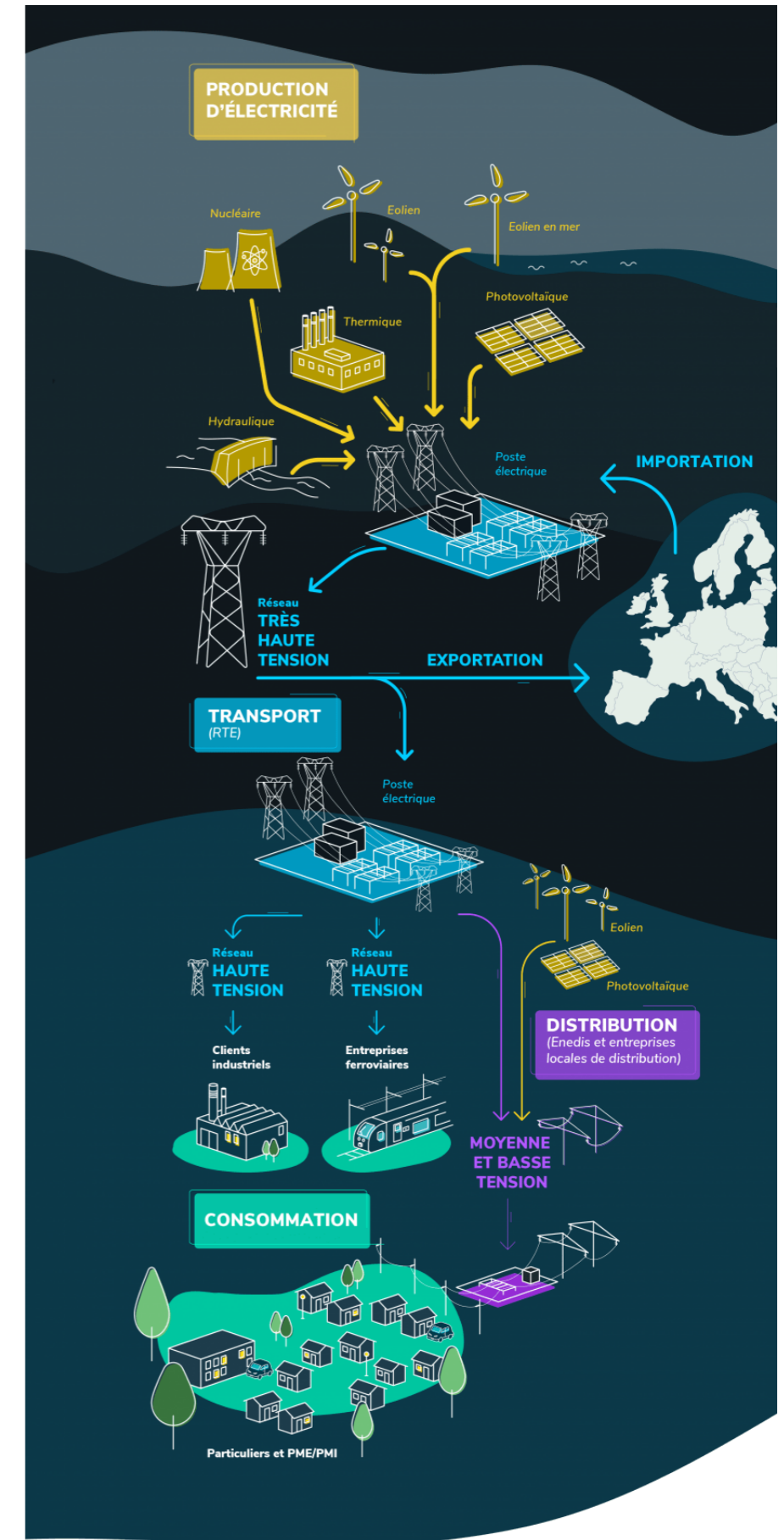
### Réseau de transport d'électricité, co-porteur du projet

La loi a confié à RTE la **gestion du réseau public de transport d'électricité français**. RTE assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés.

RTE gère en temps réel les **flux électriques** et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte près de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, 7 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 900 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 lignes transfrontalières.

Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays.

En tant qu'opérateur industriel de la transition énergétique neutre et indépendant, RTE optimise et transforme son réseau pour raccorder les installations de production d'électricité quels que soient les choix énergétiques futurs. RTE, par son expertise et ses rapports, éclaire les choix des pouvoirs publics. Pour en savoir plus : [www.rte-france.com](http://www.rte-france.com).



La position de RTE au sein du paysage électrique (RTE, 2022).

1 Label qui a pour but de fédérer les industriels français et d'en faire la promotion à l'étranger

## Le site d'implantation

CARBON souhaite implanter sa première giga-usine au sein de la **ZIP de Fos-sur-Mer, sur le Grand port maritime de Marseille (GPMM)**, en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

La ZIP de Fos-sur-Mer est **l'une des plus importantes zones industrialo-portuaires d'Europe**. Plusieurs projets industriels sont en cours sur la zone, en particulier dans le secteur de l'énergie décarbonée.

Avec une croissance annuelle supérieure aux autres ports européens, le Grand port maritime de Marseille est un acteur majeur du commerce international. **Premier port de France, 2<sup>ème</sup> port méditerranéen et 5<sup>e</sup> port européen**, il est situé au croisement des routes maritimes mondiales et se positionne comme la **porte d'entrée du Sud de l'Europe**.

**Le GPMM est engagé dans une vaste démarche de transition écologique et énergétique.**

Cette localisation stratégique révèle de nombreux avantages puisqu'il s'agit d'une **zone industrielle préexistante**, ce qui permet d'éviter la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers. Par sa position stratégique et son ouverture sur l'Europe, la ZIP de Fos-sur-Mer est une **plateforme multimodale** bénéficiant de connexions routières, ferroviaires, fluviales et maritimes préexistantes ou en développement répondant aux besoins logistiques du projet CARBON.

Par ailleurs, le terrain consacré à l'implantation de la future usine est situé **loin des zones habitables** ce qui prévient d'éventuelles nuisances pour les riverains.

Enfin, la construction de la giga-usine **ne réclamerait pas de modification des plans et schémas stratégiques d'urbanisme et de planification territoriale** au sein desquels le projet s'intégrerait totalement.

## Les grandes lignes du projet

Le porteur du projet souhaite implanter sa première **giga-usine de production de cellules et de panneaux photovoltaïques** sur un site de **45 hectares**, au sein de la ZIP de Fos-sur-Mer, sur le Grand Port maritime de Marseille (GPMM), en Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Le projet CARBON s'inscrit dans une dynamique de **réindustrialisation verte française** et répond aux **enjeux environnementaux** d'aujourd'hui et de demain. Au vu des prévisions de consommation énergétique en France et en Europe, les besoins en matière d'électricité n'auront de cesse d'augmenter de manière substantielle. Grâce à l'implantation de cette giga-usine, CARBON pourrait répondre en partie aux besoins et aux ambitions européennes.

L'objectif est de **produire et commercialiser**, en priorité sur le **marché national et européen**, des cellules et des modules photovoltaïques **compétitifs, fiables, durables, haut-rendement et très bas carbone**.

**À la suite de la concertation, CARBON a revu à la baisse son empreinte foncière initialement fixée à 62 hectares. L'installation s'étendrait sur près de 45 hectares, dont 30 hectares artificialisés.** À ce stade de définition du projet, les installations prévues comprendraient :

- Deux bâtiments de production sur deux étages ;
- Des entrepôts et espaces de stockage ;
- Des bâtiments techniques ;
- Des bâtiments tertiaires ;
- Des espaces verts (zone de repos, zone de protection et de valorisation de la biodiversité) ;
- Des infrastructures de circulation, de stationnement et de chargement ;
- Un circuit de visite du site

Cette première giga-usine aura une **capacité de production annuelle de 5 gigawatt-crête<sup>2</sup> (Gwc) de cellules photovoltaïques**, soit l'équivalent d'environ 25 km<sup>2</sup> de cellules photovoltaïques, ainsi que de **3,5 Gwc de modules photovoltaïques**.

Sa mise en service est prévue en **2026** avec une montée en puissance industrielle jusqu'en 2027.

À terme, les activités de la giga-usine généreront environ **3000 emplois directs**.

Le coût pour la réalisation de cette giga-usine est estimé à 1,6 milliard d'euros d'investissement.

### CHIFFRES CLÉS DU PROJET

- **45 Ha** d'installations industrielles
- **5 Gwc** de capacité annuelle de production de cellules photovoltaïques
- Environ **3000 emplois** directs
- Plus d'**1,6 milliard d'euros** d'investissement
- Environ **490 000 tonnes** de marchandises en entrée et en sortie chaque année, soit environ 20 000 containers
- Une **usine 4.0** (optimisée, connectée, robotisée et intelligente)
- Un site industriel **100% électrifié** qui tendra vers le 0 émission CO<sub>2</sub>
- Plus de **40 millions de tonnes eqCO<sub>2</sub>** d'émissions évitées en 10 ans



Territoire du projet (Bassin Ouest du Grand port maritime de Marseille)

<sup>2</sup> **Gigawatt-crête** : La puissance crête est une grandeur physique qui mesure la puissance maximale, ou nominale, fournie par un dispositif. Son unité est le watt dans le Système international d'unités. C'est l'unité de mesure de puissance d'un panneau photovoltaïque. Cette puissance est à différencier du gigawatt qui exprime la puissance d'un équipement électrique, l'énergie maximum qu'il peut soutirer, comparable à un débit.

## Les impacts du projet sur le territoire

### L'impact sur l'environnement et le cadre de vie

La giga-usine CARBON entrerait dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale en tant **qu'installation classée pour la protection de l'environnement** (ICPE). À ce titre, le projet fait l'objet d'une étude d'impact qui a permis d'identifier des **enjeux environnementaux** soit faibles soit significatifs, qui seront donc pris en compte dans la conception du projet de manière à éviter ou réduire ses effets.

L'étude d'impact sera intégrée au Dossier de la **Demande d'Autorisation Environnementale** (DDAE) et sera consultable lors de la **phase d'enquête publique**, prévue au mi-2024. Dans le cadre de la **concertation continue**, une réunion dédiée permettra de présenter les résultats de ces diverses études.

Le site d'implantation de CARBON se situe dans un territoire dont le cadre de vie est aussi valorisant que complexe. La qualité de vie du secteur est certaine et les participants à la concertation en ont témoigné. En revanche, deux enjeux majeurs sont identifiés depuis de nombreuses années : le **trafic routier intense** (notamment aux heures de pointe) et la **pollution atmosphérique** (sur laquelle les acteurs publics sont mobilisés et les résultats commencent à se faire sentir). CARBON souhaite minimiser son impact sur ces deux volets pour des **raisons de qualité de vie et de santé publique**.

### Les enjeux de sécurité

En raison de la nature et de la quantité de produits utilisés dans la production des panneaux et des modules photovoltaïques, le projet CARBON relève du régime d'autorisation au titre de la législation relative aux **Installations classées pour la protection de l'environnement** (ICPE) et du régime **Seveso seuil haut**.

Conscient des enjeux associés à un site Seveso, CARBON a intégré la problématique des risques industriels dès la genèse du projet et en a adapté la conception et le dimensionnement pour **réduire au maximum** les impacts potentiels de son site (réduction des quantités de produits présents sur le site, optimisation de l'implantation des équipements et du stockage, etc.).

Pour chaque phénomène dangereux identifié, une **série de mesures** de prévention, d'intervention et de protection ont été proposées. À ce stade, selon les premières études, les conséquences en cas d'apparition d'un phénomène dangereux sont considérées comme « **modérées** ».

### La plus-value pour le territoire

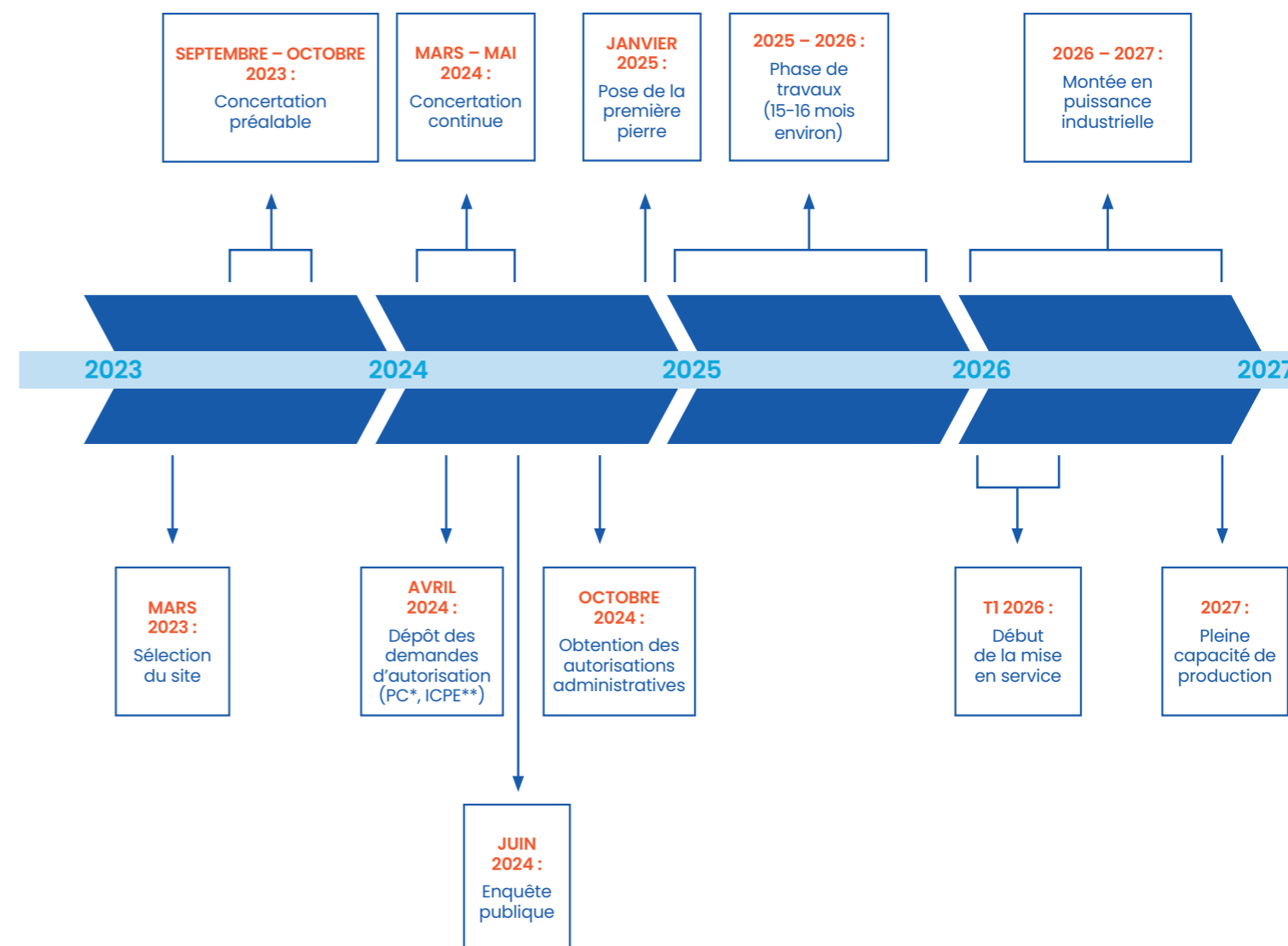
Le projet s'inscrit dans une dynamique de création d'emplois puisque la giga-usine devrait générer **3000 emplois directs**. CARBON continue à travailler avec les **acteurs locaux** de la formation et de l'insertion pour faciliter l'accès des populations du territoire à l'emploi et à la formation aux métiers du solaire.

L'implantation de cette installation générera par ailleurs des **retombées économiques directes et indirectes** pour le territoire (construction de l'usine, sous-traitance, activité induite pour l'hébergement et la restauration, activités engendrées par la création de logements...), ainsi que des **recettes fiscales** pour les collectivités.

**Le présent document détaille les mesures et les engagements du porteur du projet, basés sur les enseignements issus de la concertation préalable (Chapitre 3).**

Les informations plus détaillées concernant le projet figurent dans le dossier de concertation, disponible sur le site internet de la concertation : [www.concertation-carbon-solar.com](http://www.concertation-carbon-solar.com)

## Le calendrier envisagé à la suite de la concertation



\*PC : Permis de construire

\*\*ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement



## PARTIE 2

# L'ORGANISATION ET LE DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

# Une concertation sous l'égide de la CNDP

Le montant d'investissement de la giga-usine étant estimé à 1,6 milliard d'euros, **CARBON a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** au titre de l'article L.121-8 du Code de l'environnement. A été associé à cette saisine RTE, maître d'ouvrage du raccordement électrique nécessaire dans le cadre du projet.

Après l'étude de la saisine, la CNDP a décidé d'organiser une **concertation préalable** et a désigné **deux garants** : Monsieur Vincent DELCROIX et Monsieur Philippe QUEVREMONT.

La concertation s'est déroulée sur une période de **7 semaines entre le 11 septembre et le 30 octobre 2023**.

# Les objectifs de la concertation

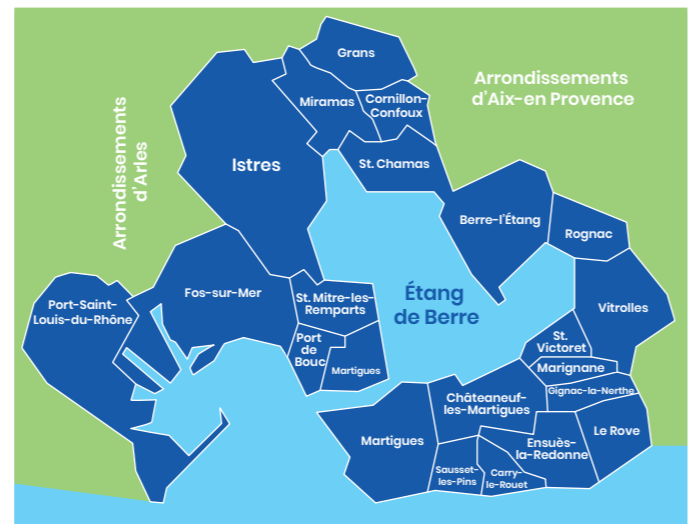
Le Code de l'Environnement stipule que la concertation préalable permet de débattre :

- De **l'opportunité**, des **objectifs** et des **caractéristiques** du projet ;
- Des **enjeux socio-économiques** qui s'y attachent ainsi que de leurs **impacts** significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des **solutions alternatives**, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet ;
- Des **modalités d'information** et de **participation** du public après concertation préalable.

CARBON et RTE ont veillé à ce que les temps d'échange proposés dans le cadre de la démarche permettent **d'aborder l'ensemble des questions évoquées ci-dessus**.

# Le périmètre de la concertation

Le périmètre de la concertation préalable au projet CARBON englobait **les 21 communes** de l'arrondissement d'Istres : *Berre-l'Étang, Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Cornillon-Confoux, Ensues-la-Redonne, Fos-sur-Mer, Gignac-la-Nerthe, Grans, Istres, Marignane, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Rognac, Le Rove, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins, Vitrolles.*



# Les outils d'information et de mobilisation du public

## L'annonce de la concertation

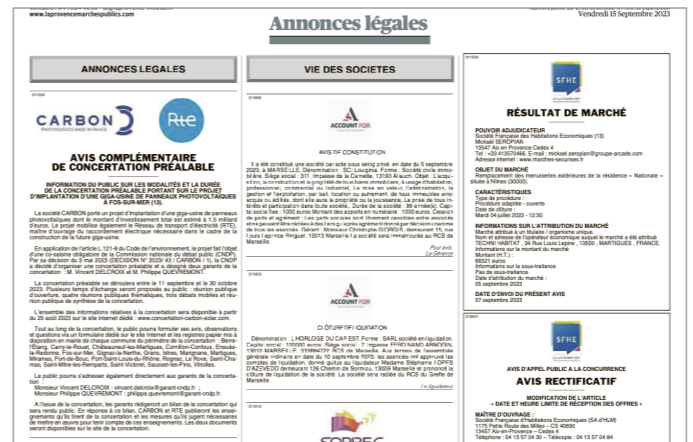
La concertation préalable a été annoncée 15 jours avant son ouverture, soit le **28 août 2023** :

- Sur le site internet de la concertation (**www.concertation-carbon-solar.com**) ;
- Dans la presse nationale et locale (Les Échos, La Provence) ;
- Par affichage en mairies des 21 communes du périmètre de la concertation.

En complément de cette annonce réglementaire, une **affiche** informant des dates et des lieux des temps de concertation a été diffusée dans les communes du périmètre de la concertation et un **flyer d'information** a été également distribué aux habitants des communes accueillant les temps d'échanges (Fos-sur-Mer, Martigues, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Istres et Port-de-Bouc).

L'annonce de la concertation a pu être relayée par les collectivités et les acteurs du territoire grâce à un **kit de communication** fourni par CARBON aux 21 communes du périmètre de la concertation, à la Région Sud, au Département des Bouches-du-Rhône, à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels Provence Alpes Côte d'Azur (SPPPI PACA) et au Grand port maritime de Marseille.

Une **conférence de presse** s'est tenue le **31 août 2023** à Fos-sur-Mer pour annoncer le lancement de la concertation préalable.



Annnonce de la concertation dans La Provence.



Annnonce de la concertation dans Les Échos.



Annnonce de la concertation relayée par les communes du périmètre (Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône).



## Une information continue au fil de la démarche

Au-delà de l'annonce de la concertation, plusieurs outils d'information ont été déployés tout au long de la démarche afin de faire connaître le projet et assurer la mobilisation du public.

### LE DOSSIER DE CONCERTATION ET SA SYNTHÈSE

Un dossier de concertation de 91 pages a été mis à disposition du public : en téléchargement sur le site internet de la concertation ([www.concertation-carbon-solar.com](http://www.concertation-carbon-solar.com)), en version papier dans les mairies du périmètre, lors des temps d'échange et des débats mobiles.



Première de couverture du dossier de concertation

Le dossier présentait l'ensemble des informations liées au projet et rappelait les modalités d'information et de participation dans le cadre de la concertation.

Une synthèse de 12 pages a également été mise à disposition du public dans les mêmes conditions.

1950 exemplaires de la synthèse et 300 exemplaires du dossier de concertation ont été distribués.

### LE SITE INTERNET DE LA CONCERTATION

Le site internet dédié à la concertation préalable ([www.concertation-carbon-solar.com](http://www.concertation-carbon-solar.com)) a été ouvert 15 jours avant son lancement. Il présentait l'ensemble des informations et documents utiles à la concertation, avec une rubrique participative permettant au public de déposer des avis, des suggestions ou des propositions et d'adresser des questions aux porteurs du projet.

Le site était organisé comme suit :

- > **Rubrique « Le maître d'ouvrage »** : pour présenter les deux porteurs du projet : CARBON et RTE ;
- > **Rubrique « Le projet »** : pour présenter les grandes lignes du projet et de ses objectifs, du fonctionnement de la future giga-usine, de ses enjeux ;
- > **Rubrique « La concertation »**, pour rappeler le cadre réglementaire de la concertation préalable, les modalités d'information et de participation du public ;
- > **Rubrique « Les garants de la CNDP »** : pour présenter les deux garants désignés par la CNDP, leur rôle tout au long de la concertation et plus largement les valeurs de la CNDP ;
- > **Rubrique « Les ressources et CR »**, pour centraliser les documents liés au projet : les documents de la concertation (dossier, synthèse, avis, lettre de mission des garants), les comptes-rendus des temps d'échange, ainsi que des ressources complémentaires. Cette rubrique a été mise à jour tout au long de la concertation, avec l'ajout de documents et de comptes-rendus.
- > **Rubrique « Je participe »**, pour accéder au formulaire d'inscription et à la rubrique participative, ouverte tout au long de la concertation, aux contributions déposées (questions, avis, suggestions ou propositions) et aux réponses apportées par le porteur de projet.



Homepage du site internet de la concertation

Les statistiques de fréquentation font état de **1700 visites** du site Internet de la concertation. Il y a eu **271 téléchargements** du dossier de concertation, **157 téléchargements** de la synthèse et **73 contributions**, questions ou avis déposés en ligne.

Le site a été alimenté et complété tout au long de la concertation préalable, notamment avec les comptes rendus et les supports visuels des réunions publiques. Il reste consultable à l'issue de la concertation préalable et sera actualisé tout au long de la concertation continue.

### UNE MINI-EXPOSITION DÉDIÉE AU PROJET

Une exposition mobile a été installée à l'accueil de chaque temps d'échange durant le temps de la concertation (réunions publiques et débats-mobiles).

Cette exposition a permis de proposer au public des informations clés sur la démarche de concertation préalable, sur le projet et ses objectifs ou encore sur les porteurs du projet.



Kakémonos de la mini-exposition mobile

### UNE OPÉRATION DE RELATIONS PRESSE

La concertation préalable a fait l'objet d'une **opération spécifique de relations presse** auprès des journalistes locaux et régionaux.

Une conférence de presse a ainsi été organisée en présence des deux garants de la CNDP au lancement de la concertation, le **31 août 2023** à Fos-sur-Mer. Elle a été suivie par l'envoi régulier de communiqués de presse tout au long de la concertation préalable.

Au total, **99 articles** ont été publiés entre la conférence de presse et la fin de la concertation (presse écrite locale, régionale et nationale).



Conférence de presse du 31 août 2023 à Fos-sur-Mer

## Les outils de participation du public

Afin de permettre la participation et l'expression du plus grand nombre, une pluralité d'outils de participation a été proposée, avec des temps d'échange en présentiel, des moyens de participation physiques et numériques :

- > **Deux réunions publiques** (ouverture et fermeture) et quatre **réunions publiques thématiques** (détaillées ci-dessous) ;
- > **Des débats-mobiles** : trois débats-mobiles ont été organisés (dans un lycée professionnel, sur un marché et dans un centre commercial) autour d'une exposition. Ces rencontres ont permis un échange privilégié entre le public et les représentants du porteur du projet.
- > **Une rubrique participative en ligne** : tout au long de la concertation, un formulaire de contribution était ouvert sur le site internet pour permettre à chacun de déposer un avis ou poser une question. Le porteur du projet a répondu à l'ensemble des questions déposées.
- > **Des registres papier** mis à disposition dans les 21 communes du périmètre de la concertation pour permettre au public de pouvoir participer par écrit. À la fin de la concertation, aucune question ou avis n'a été déposé sur ces registres.

## Les temps d'échange

**9 temps d'échange** ont été organisés dans le cadre de la concertation préalable. La réunion publique d'ouverture et de synthèse, les 4 réunions publiques thématiques et les 3 débats mobiles ont fait l'objet de comptes rendus.

L'ensemble de ces comptes rendus a été mis en ligne sur le site internet de la concertation, [dans l'onglet « Ressources et CR »](#).

### LA RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

La **réunion publique d'ouverture** s'est tenue le 12 septembre 2023 à la Maison de la Mer et du Sport à Fos-sur-Mer. Elle avait pour objet d'expliquer le cadre de la concertation, les modalités d'information et de participation du public, de présenter les grandes lignes du projet CARBON, de recueillir les avis et questions des participants puis d'apporter des premiers éléments de réponse.

Aux côtés du porteur du projet, **Randy KOTTI** (Chef du service économique de l'État en PACA et référent France 2030), **Hervé MARTEL** (Président du Directoire du GPMM), **Stéphane COPPEY** (Délégué au juridique, aux transports et à la mobilité de France Nature Environnement Bouches-du-Rhône) et **Daniel MOUTET** (Président de l'Association de défense et de protection du littoral du golfe de Fos) ont fait part de leur point de vue à propos de l'ambition française en matière de réindustrialisation verte.

**180 personnes** ont participé à la réunion d'ouverture.



Réunion publique d'ouverture de la concertation le 12 septembre 2023 à Fos-sur-Mer

### LA RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE 1 : ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITÉ

La **première réunion publique thématique** s'est tenue le 19 septembre 2023, dans la salle des conférences à l'Hôtel de ville de Martigues. Cette réunion était consacrée aux enjeux et aux impacts du projet sur l'environnement et la biodiversité.

À cette occasion, **Jérémy CLÉMENT** (Chef de service environnement au Grand port maritime de Marseille) a dressé un état des lieux de la biodiversité du môle central de la ZIP de Fos-sur-Mer, et **Laura PINSON** (Responsable d'activité Environnement et Risques Industriels, SOCOTEC) a présenté les premiers enjeux du projet liés à la biodiversité et à l'environnement.

Les questions liées à la gestion de l'eau ont également été posées.

**Plus de 100 personnes** ont participé à cette réunion.

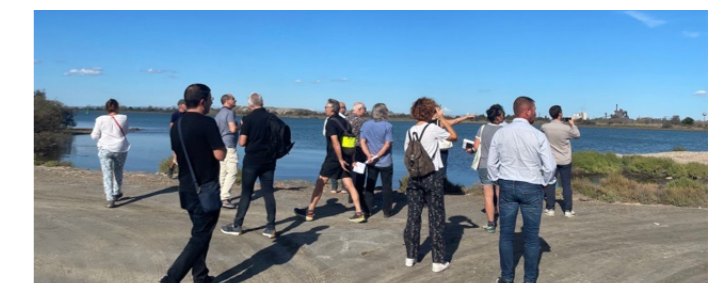


Réunion publique thématique « Environnement et biodiversité », le 19 septembre 2023 à Martigues

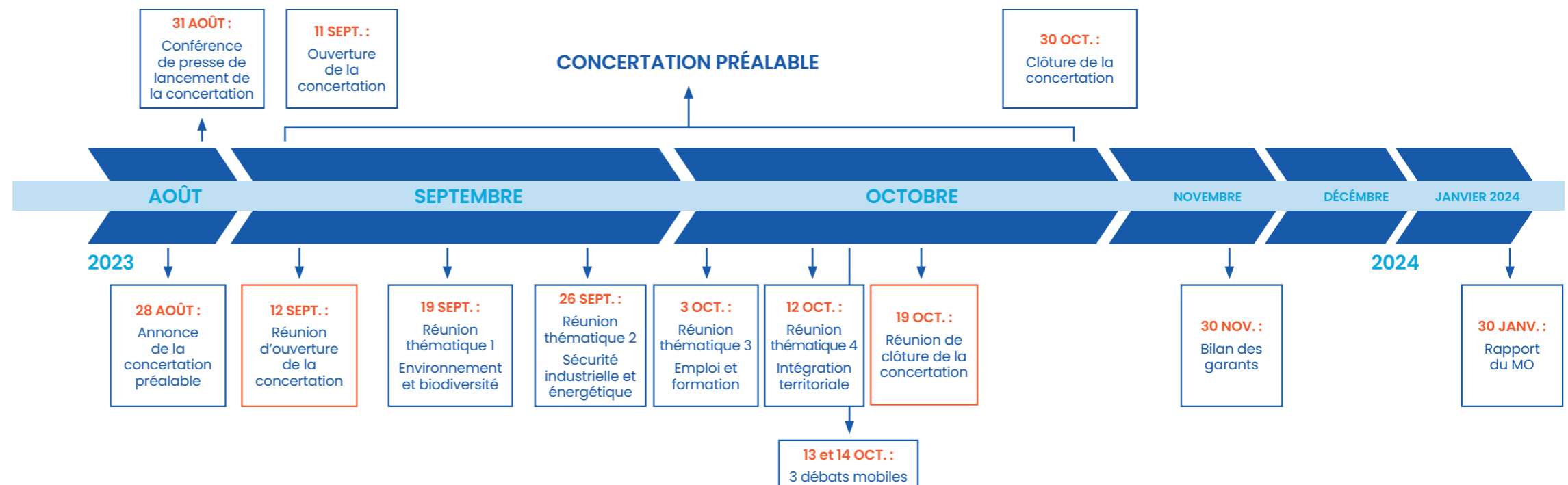
### LA VISITE DU SITE

Cette première réunion publique était précédée d'une **visite du site** envisagé pour la construction de la future giga-usine. Ce temps d'échange a permis aux participants de poser des questions sur les impacts générés par les travaux et la mise en activité de la future giga-usine.

Pour des raisons d'organisation et de sécurité, l'inscription préalable était limitée à **20 personnes**.



Visite du site envisagé pour la giga-usine, le 19 septembre 2023



## LA RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE 2 : SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET ÉNERGÉTIQUE

La deuxième réunion publique thématique s'est tenue le 26 septembre 2023, dans la salle Marcel Pagnol de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Cette réunion était consacrée à la **sécurité industrielle et énergétique** du projet.

**Jean-Philippe PELOUX** de la DREAL a expliqué les grandes lignes du cadre administratif et a dressé un état des lieux général de la sécurité industrielle et énergétique en France.

Cette réunion a été l'occasion de présenter trois sujets à enjeux liés à la sécurité industrielle et énergétique du projet :

- > Delphine AUDRAS (chargée d'affaire à SOCOTEC) et Émilie CHALAS (cheffe de projets à CARBON) ont évoqué **les rejets atmosphériques de la future usine** et ont fait état des premières conclusions de **l'étude de dangers** ;
- > Elisabeth LIMAGNE (responsable de projet à RTE) a évoqué les enjeux liés à **l'approvisionnement énergétique ainsi que les caractéristiques du raccordement de la future giga-usine**.

**80 personnes** ont participé à cette réunion.



Réunion publique thématique « Sécurité industrielle et énergétique », le 26 septembre 2023 à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

## LA RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE 3 : EMPLOI ET FORMATION

La troisième réunion publique thématique s'est tenue le 3 octobre 2023 à l'auditorium André Noël d'Istres. Cette réunion était consacrée à **l'emploi et la formation**.

Lors de la table-ronde consacrée à cette thématique, **Nicolas CONARD** (Directeur Provence de Pôle-Emploi) et **Philippe DELHOUME** (Directeur Emploi, Formation et Parcours Professionnels, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur) ont dressé l'état des lieux de la situation de l'emploi local et de la formation continue sur le territoire.

Cette réunion a été l'occasion pour CARBON de présenter les différents types de métiers au sein de la future usine et sa stratégie de recrutement.

**140 personnes** ont participé à cette réunion publique thématique.



Réunion publique thématique « Emploi et formation », le 3 octobre 2023 à Istres

## LA RÉUNION PUBLIQUE THÉMATIQUE 4 : INTÉGRATION TERRITORIALE DU PROJET

La quatrième et dernière réunion publique thématique s'est tenue le 12 octobre 2023 dans la salle Polyvalente de l'Hôtel les Aiguades à Port-de-Bouc. Cette réunion était consacrée à **l'intégration territoriale du projet**.

Cette réunion publique a témoigné de la **transversalité** des enjeux liés au projet en réunissant les services de l'État et représentants des collectivités territoriales impliquées :

- > **Gérard GAZAY** (Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, délégué au développement économique, au plan de relance pour les entreprises, à l'artisanat et au commerce) ;
- > **Marie-Pierre CALLET** (Vice-Présidente du Département des Bouches-du-Rhône, déléguée aux routes) ;
- > **Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON** (Conseillère régionale, Région Sud) ;
- > **Hervé MARTEL** (Président du Directoire du Grand port maritime de Marseille) ;
- > **Régis PASSERIEUX** (Sous-Préfet d'Istres).

Chaque interlocuteur a pu répondre aux diverses interrogations relevant directement de sa prérogative et de son domaine de compétences.

**120 personnes** ont participé à cette réunion.



Réunion publique thématique « Intégration territoriale du projet », 12 octobre 2023 à Port-de-Bouc

## LES DÉBATS MOBILES

Trois **débats-mobiles** ont été organisés autour d'une mini-exposition sur le projet et d'un questionnaire :

- **Le vendredi 13 octobre 2023** au lycée professionnel Latécoère d'Istres ;
- **Le vendredi 13 octobre 2023** au sein du centre commercial La Galerie à Istres ;
- **Le samedi 14 octobre 2023** au marché de Port-de-Bouc.

Ils ont été l'occasion d'échanges privilégiés et informels entre le public et les représentants du porteur du projet. Ils ont également permis de distribuer la documentation de la concertation, d'inviter les habitants à participer aux autres temps d'échange et de recueillir leurs avis ou questions.

Ces débats mobiles ont permis de rencontrer près de **150 personnes**.



Débat mobile, le 12 octobre 2023 au lycée professionnel Latécoère d'Istres



Débat mobile, le 13 octobre 2023 sur le marché de Port-de-Bouc

## LA RÉUNION PUBLIQUE DE SYNTHÈSE

La **réunion publique de synthèse** de la concertation s'est tenue le 19 octobre 2023 à Maison de la Mer et du Sport à Fos-sur-Mer.

À deux semaines de la clôture de la concertation, elle visait à présenter une première synthèse des avis exprimés et à faire un point sur les prochaines étapes.

Elle aura également permis aux représentants de deux associations (**Stéphane COPPEY**, délégué au juridique, aux mobilités et à la mobilité, de France Nature Environnement des Bouches-du-Rhône et **Christian MARQUIS**, président du Collectif Cistude) de présenter en public des alternatives au projet (leurs présentations sont disponibles sur le site internet de la concertation, dans l'onglet « Ressources et CR » > « Présentation réunion de la réunion publique de synthèse »).

**150 personnes** ont participé à cette réunion.



Réunion publique de clôture de la concertation, le 19 octobre 2023 à Fos-sur-Mer.

## La concertation en chiffres

■ **9** temps d'échange

■ **300** exemplaires du dossier de concertation

■ **1950** synthèses du dossier de concertation

■ **150** affiches

■ **54000** flyers

■ **8** kakémonos

■ Plus de **770** participants aux temps d'échanges

■ **1700** visiteurs uniques du site internet

■ **73** questions et contributions via le site internet

■ **99** articles presse tout au long de la concertation

## Aspect qualitatif de la concertation

De manière générale, le projet a été accueilli **positivement** par le public et a reçu de nombreux avis favorables. Ceux-ci ne doivent pas faire oublier **les interrogations voire inquiétudes** qui ont pu être exprimées lors de la concertation de la part de certains participants.

Tout au long de la concertation, la mobilisation a été **régulière et forte**. Certains participants ont fait preuve d'un réel intérêt pour les thématiques abordées et ont été particulièrement impliqués lors des temps d'échanges.

Le nombre de rencontres et la diversité des formats proposés ont permis au public de s'exprimer de manière, **libre et régulière**. Globalement, le climat d'écoute et de respect a favorisé le **bon déroulement** des temps d'échange.

Un élément particulièrement positif a été la **présence active des représentants publics locaux, notamment des collectivités et des EPCI** (Établissements Publics de Coopération Intercommunale), qui ont répondu de manière étendue aux interrogations soulevées. Leur implication a contribué à instaurer un climat propice à l'échange et à la compréhension, renforçant ainsi la **qualité et la pertinence des discussions** au cours de cette concertation.

Certains participants ont jugé le **nombre de rencontres insuffisant**, d'autres ont considéré la **durée** de la concertation **trop courte** et le rythme de réunions **trop soutenu**. Des participants ont sollicité l'organisation de nouveaux temps d'échanges à la suite de la réunion de synthèse. Cette demande a été transmise à la **CNDP** qui n'a **pas donné suite**.





### PARTIE 3

## LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES ENGAGEMENTS DU MAÎTRE D'OUVRAGE

## Concernant la viabilité économique du projet

Les questions de la rentabilité du projet et du modèle économique de l'entreprise ont suscité des interrogations chez certains participants. Ils ont pu émettre des hésitations quant à la compétitivité du projet ou s'interroger sur le dimensionnement de l'usine au regard du marché mondial des panneaux solaires hautement concurrentiel.

Certains participants ont émis des doutes quant aux capacités de l'entreprise à lever les fonds annoncés au début de la concertation préalable (1,5 milliard d'euros), notamment en raison de la création récente de l'entreprise.

« CARBON ambitionne de concurrencer la Chine, leader mondial du panneau photovoltaïque : un objectif utopique. La giga-usine envisagée sur Fos représenterait un investissement de plus de 1,5 milliard d'euros, soit le prix d'un sous-marin nucléaire lanceur d'engins neuf. Mais cet investissement est loin d'être bouclé ! »

« Le coût total pour cette première méga-usine est estimé à plus d'1,5 milliard d'euros, dont 1,3 milliard pour les seules dépenses d'investissement liées à la construction à l'équipement des installations industrielles. Je constate que le modèle économique ne permet pas de crédibiliser les engagements pris par le Maître d'Ouvrage tant sociaux qu'environnementaux. »

### Les réponses du porteur du projet

Comme indiqué dans le **dossier de la concertation préalable**, CARBON a chargé un cabinet de conseil international de préparer un rapport d'affaires indépendant qui a permis de valider la thèse d'investissement, la compétitivité d'une giga-usine européenne, les choix industriels et technologiques, les perspectives côté marché, les données en matière de chaîne d'approvisionnement et de consolider le modèle et le plan d'affaires de la société.

La **stratégie de financement** du projet CARBON repose sur une augmentation progressive des moyens et des actifs grâce à un mix de sources de financement :

**1. Des levées de fonds propres et quasi-fonds propres** avec des investisseurs publics et privés, qui se feront en plusieurs temps. CARBON est accompagnée, en co-mandat, par deux banques d'affaires pour mener à bien le bouclage de ces tours de table financiers.

**2. Des levées de dettes** assorties de garanties d'État.

**3. Des crédits d'impôts et subventions publiques** à l'échelle territoriale, nationale et européenne, grâce au soutien des collectivités locales, de l'État et de l'Union européenne :

- **Territoriale**: Les collectivités locales (Région Sud, Métropole Aix-Marseille-Provence) financeront le projet à travers différents programmes. La Région Sud a d'ores et déjà délibéré sur une première enveloppe de subvention et annoncé son soutien à hauteur de 15 millions d'euros. Un dossier « Fonds de Transition Juste » est également en cours d'instruction.
- **Nationale** : L'État financera le projet grâce à différentes enveloppes dans le cadre du programme France 2030. CARBON sera également éligible au futur crédit d'impôt « industrie verte » (C3IV) et au crédit d'impôt « recherche » (CIR).
- **Européenne**: L'Union européenne financerait le projet entre autres dans le cadre du Fonds Innovation et de futures poches de financement public européennes en cours de construction pour soutenir les industries stratégiques pour la décarbonation.

À ce jour, CARBON dispose de fonds propres investis par les actionnaires-fondateurs **à hauteur de plus de 10 millions d'euros** et a d'ores et déjà obtenu des financements publics. Ces ressources permettent de financer l'amorçage du projet, sa consolidation et d'engager les étapes suivantes dans de bonnes conditions (études, permis, équipe...).

### Les engagements du porteur du projet

Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :

- **Commenter l'actualité du secteur photovoltaïque à l'échelle du marché européen ;**
- **Rendre publics les éléments économiques et financiers du projet qui ne sont pas couverts par le secret des affaires.**

## Concernant l'emploi, le recrutement et la formation

Comme évoqué précédemment, CARBON a annoncé faire fonctionner la future giga-usine grâce à 3000 salariés. La majorité des participants a souligné que le projet incarnait une véritable opportunité pour le territoire en matière d'emploi et de formation. Plus largement, les échanges ont fait émerger un réel enjeu régional relatif à la structuration de la filière des métiers du solaire qui pourrait être un véritable atout en matière d'attractivité et de développement économique pour le territoire.

Néanmoins, plusieurs participants ont aussi fait part de leurs inquiétudes quant aux possibilités de recrutement sur ce territoire caractérisé par un manque de main d'œuvre. Certains d'entre eux ont rappelé que plusieurs projets n'avaient pas pu voir le jour à cause du manque de main d'œuvre.

« 3000 emplois je dirais ; des promesses aux actes ! Quand on regarde bien, cinq ans après le développement de projet industriel on est parfois toujours loin du compte de la promesse. Soyons prudents et restons humbles sur l'ambition parce qu'on sait très bien qu'il y a des aléas industriels et des aléas politiques qui peuvent flouter beaucoup de données »

Les participants ont aussi exprimé un intérêt particulier pour comprendre les opportunités de formation professionnelle offertes aux futurs travailleurs de la giga-usine (locaux et extrarégionaux), les mécanismes de formations envisagés pour favoriser l'acquisition de compétences spécifiques et la stratégie de recrutement mise en place par l'entreprise.

« Nous sommes sur une zone hyper compétitive en termes de compétences. Tous les autres industriels de la zone de Fos-sur-Mer ont des professionnels aguerris qui ont été formés pendant de longues années. Croyez-vous que les autres industriels vont accepter facilement de se séparer des compétences qu'ils ont eux-mêmes formées ? Pensez-vous que les industriels vont subir une perte de compétences qui peut les amener à une perte de compétitivité eux-mêmes, vu que le marché du travail est relativement tendu sur les compétences techniques ? »

Les discussions ont aussi porté sur la collaboration de CARBON avec les **institutions éducatives locales** concernant les programmes de formation adaptés aux besoins du projet, et les perspectives d'insertion professionnelle pour les apprenants. La présence de **représentants de l'Éducation Nationale et de Pôle Emploi** lors de la troisième réunion publique thématique sur l'emploi et la formation a permis aux participants de considérer les synergies possibles entre l'entreprise et les acteurs du territoire.

Enfin, des inquiétudes ont été soulevées concernant les possibilités d'accueil des nouveaux salariés sur le territoire. Les participants ont exprimé des préoccupations quant à la capacité d'absorption de la main-d'œuvre, se questionnant sur les infrastructures résidentielles, les services publics et les équipements communautaires disponibles pour soutenir l'arrivée potentielle d'un nombre accru de travailleurs.

## Les réponses du porteur du projet

Lors de la troisième réunion publique concernant l'emploi et la formation (le compte-rendu est disponible sur le site internet de la concertation), CARBON a développé sa **stratégie en matière d'organisation du travail, de recrutement, d'accueil et de formation** des futurs salariés.

### Concernant l'organisation du travail

Pour fonctionner 7j/7 et 24h/24, la giga-usine repose sur trois roulements (3x8) la semaine et 2 roulements (2x12) le week-end. Chaque rotation concernerait environ 570 salariés.

Les postes au sein de l'usine seraient caractérisés par leur **diversité**, tant en termes de **missions** que de **qualifications**. Le fonctionnement de la giga-usine reposerait sur trois pôles :

- Le premier pôle concerne la métallurgie industrielle pour la **croissance des lingots et la découpe des wafers** : 741 personnes ;
- Le deuxième pôle concerne le *celluling*, c'est-à-dire la **fabrication des cellules photovoltaïques** : 1254 personnes ;
- Le troisième pôle concerne le *moduling*, c'est à dire l'**assemblage des composants pour parvenir à un panneau photovoltaïque** complet : 855 personnes ;

**Sur les 3000 équivalents temps plein (ETP), les postes en production** représentent le besoin de main d'œuvre le plus important à des niveaux de qualifications diverses : 2850 salariés dont 250 cadres et ingénieurs, 710 techniciens et 1890 opérateurs. Les fonctions support représenteraient environ 150 postes.

En matière de bien-être et de confort au travail, CARBON souhaite développer une **politique d'accompagnement** et une adaptation du poste de travail pour les postes considérés comme pénibles (horaires décalés, optimisation du temps de travail...).

### Concernant la formation et le recrutement

En termes de montée en charge, CARBON souhaite adopter une **stratégie de recrutement basée sur la progressivité**. Dès 2024 et grâce à l'ouverture de la ligne pilote, CARBON amorcerait sa première phase de recrutement avec une centaine de personnes (opérateurs, ingénieurs, techniciens...) ce qui représenterait 3% du volume de recrutement total.

En 2025, une nouvelle vague de recrutement permettrait d'installer les premières lignes au sein de l'usine. Une montée en charge permettrait d'atteindre **100% des 3000 recrutements d'ici 2027**.

Sur la question des **emplois indirects**, CARBON s'engage à privilégier les **entreprises locales** pour assurer la sous-traitance, notamment pour la phase des travaux mais aussi pendant la phase d'exploitation (restauration, entretien des espaces verts, entretien des parties communes...). Des réponses sur ces points ont été apportées par CARBON à l'occasion de la troisième réunion thématique concernant l'emploi et la formation.

Conscient des enjeux liés au recrutement de 3000 salariés, CARBON présente une stratégie basée sur trois axes :

- 1. Faire connaître CARBON**, par l'intermédiaire d'une stratégie de communication ouverte, basée sur un « **ré-enchantement** » des métiers de l'industrie pour tous les publics (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, insertion ou reconversion...) et la coordination entre les acteurs du territoire.
- 2. Proposer des recrutements sur mesure**, notamment en travaillant sur l'**attractivité** de CARBON (conditions et qualité de vie au travail), les perspectives d'évolution au sein de l'entreprise et la marque-employeur.
- 3. Créer l'Académie du solaire**, qui, en complément de l'offre de formation du territoire, permettra d'affiner les compétences recherchées pour les métiers spécifiques de CARBON et, plus globalement, de structurer la **filière de formation du photovoltaïque en France**.

D'autres réponses ont aussi été apportées par Pôle Emploi et l'Éducation nationale à l'occasion de la réunion publique thématique dédiée. Les deux représentants ont soutenu l'importance de travailler en **coordination** avec les **différents acteurs du territoire** (de la formation initiale, à la formation continue, aux organismes d'insertion professionnelle) en insistant sur « l'aller-vers » les publics, parfois éloignés de ce type de poste.

### Concernant l'accueil des futurs salariés et la coopération avec les acteurs du territoire

CARBON souhaite en priorité recruter au moins 50% de ses salariés au sein du bassin d'emploi et/ou du département des Bouches-du-Rhône.

Pour l'accueil des salariés vivant en dehors du territoire, CARBON travaille en étroite coordination avec la Région Sud, la Métropole Aix-Marseille Provence et les communes du secteur.

Aussi, dès l'ouverture de l'Académie du solaire sur le département, **plusieurs logements temporaires** permettront d'accueillir stagiaires, jeunes et étudiants de façon à accompagner de futurs salariés dans leur intégration sur le territoire.

La stratégie d'accueil des futurs salariés de CARBON repose avant tout sur un **dialogue** étroit entre les **collectivités compétentes**, pour coconstruire des solutions pérennes en matière de **logement et d'accès aux services publics de proximité**. La quatrième réunion publique thématique concernant l'intégration territoriale du projet a d'ailleurs permis de poser les bases d'axes de coopération entre ces différentes collectivités (la Région, le Département et la Métropole).

Le porteur du projet souhaite faire de la giga-usine un véritable **modèle en matière sociale** permettant d'assurer une haute qualité de vie au travail. Dans cette optique, CARBON a d'ores et déjà remporté un Trophée (catégorie «Espoir») dans le cadre du Challenge Ange Marchetti organisé par la Maison de l'Emploi Ouest-Provence, qui met en lumière les initiatives locales pour favoriser la diversité et l'égalité femme-homme au sein de l'entreprise, dans le cadre des politiques de recrutement en particulier.

Enfin, CARBON envisage la possibilité de créer une **crèche d'entreprise** pour les enfants des salariés en dehors de ses locaux (puisque le site sera classé Seveso seuil haut).

## Les engagements du porteur du projet

**Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :**

### Concernant la formation et de recrutement :

- **Viser une cible de 50% de recrutement au sein du bassin d'emploi et/ou du département des Bouches-du-Rhône ;**
- **Créer l'Académie du solaire pour participer à la structuration de la filière de formation et accompagner les salariés de l'usine dans leur évolution professionnelle ;**
- **Accompagner les acteurs de la formation initiale et de la formation continue pour accompagner la création d'une filière de formation d'exception ;**
- **Favoriser l'embauche des publics éloignés des métiers de l'industrie (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, insertion ou reconversion) ;**
- **Structurer sa politique de recrutement, notamment par le recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines implanté sur le territoire, dès 2024.**

### Concernant l'organisation du travail :

- **Limiter et accompagner la pénibilité de certains postes ;**
- **Proposer des heures de prise de poste décalées pour éviter la surcharge des routes, notamment aux heures de pointe ;**
- **Optimiser le temps de travail à 4,5 ou 4 jours lorsque cela est possible.**

### Les engagements du porteur du projet

#### Concernant l'accueil des salariés et la coopération avec les acteurs du territoire :

- Renforcer les partenariats économiques régionaux avec les organismes de recrutement, de formation continue et initiale ;
- Développer la sous-traitance dans le bassin de vie pour les phases de travaux et d'exploitation ;
- Participer à la création de la filière solaire française en développant des partenariats avec les organismes de formations spécifiques et en accompagnant le développement des cursus de formation sur le territoire.

## Concernant les modalités de transports et d'accessibilité au site

Tout au long de la concertation préalable, les questions concernant la mobilité sur le territoire, notamment à proximité de la ZIP, ont occupé les débats. Les temps d'échange ont fait émerger deux grands axes de discussion :

- **L'accessibilité et la circulation du personnel à l'extérieur du site ;**
- **Le transport de marchandises** (approvisionnement et expéditions).

#### Concernant l'accessibilité et la circulation du personnel à l'extérieur du site

Certains participants ont mis en évidence les défis liés à la mobilité sur le territoire et la nécessité d'investir dans des infrastructures routières permettant de faire face au développement démographique et économique de la région. D'autres ont exprimé leurs inquiétudes quant à l'augmentation du volume de trafic routier et aux retombées négatives actuelles et potentielles sur le cadre de vie.

Des demandes ont été faites pour de nouvelles infrastructures qui pourraient réduire la saturation préexistante sur les routes. Ces questions ont été directement adressées aux autorités en charge de ces compétences à savoir la Métropole, le Département, la Région et l'État, notamment lors de la quatrième réunion thématique concernant l'intégration territoriale du projet (le compte-rendu littéral est disponible sur le site internet de la concertation, dans l'onglet « Ressources et CR »).

« J'habite à 12 kilomètres d'ici, j'ai mis 45 minutes pour venir, comment imaginer 3000 salariés en plus tous les matins et tous les soirs ? »

« Il faut que les autorités compétentes se mettent autour de la table et s'accordent sur un projet de route pour faciliter les déplacements sur la zone ! Se déplacer ici est devenu impossible ! »

### Les réponses du porteur du projet

À l'occasion de la réunion d'ouverture, CARBON a partagé le constat d'un trafic routier déjà saturé en heure de pointe sur la zone. L'impact nouveau dû à l'implantation de la giga-usine serait minime sur les flux déjà existants.

Les équipes de CARBON ont travaillé sur des **dispositifs**, comme l'aménagement des horaires des salariés, pour réduire l'encombrement des routes aux heures de pointe.

**Environ 900 personnes** maximum seraient présentes simultanément sur le site (en comptant les visiteurs). En temps normal, les effectifs sur site pourraient osciller entre 600 et 800 personnes. L'usine fonctionnerait 7j/7 et 24h/24 et reposerait sur une organisation en 3x8 (trois fois huit heures) en semaine. Les salariés de production seraient répartis en trois shifts : **4h30-12h30 / 12h30h-20h30 / 20h30 - 4h30**. Le week-end (samedi et dimanche), il y aurait seulement deux shifts **10h-22h/22h-10h**.

### Les engagements du porteur du projet

#### Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :

- **Maintenir le dialogue et les liens étroits avec l'État et les collectivités pour le lancement de grands chantiers concernant la mobilité à l'échelle du territoire ;**
- **Au sein de l'entreprise, développer des modalités de transport durable en alternative à la voiture individuelle.**

#### Concernant le transport de marchandises (approvisionnements / expéditions)

Les temps d'échange ont fait émerger des interrogations concernant les modalités d'acheminement et d'expédition des marchandises. Ces interrogations font écho à la saturation du trafic sur le territoire limitant les possibilités de circulation du nombre de poids lourds sur les routes environnantes.

De nombreux participants ont souhaité connaître les alternatives envisagées par CARBON pour acheminer les matières premières et les matériaux en phase d'exploitation de la giga-usine. Certains ont tenu à rappeler que la darse était située sur une zone stratégique bénéficiant de nombreuses connexions.

Les débats se sont concentrés sur les possibilités pour l'entreprise d'envisager **un report modal de la route vers le fret ferroviaire, maritime et fluvial**.

« Comment sont acheminées les matières premières ? Les chiffres annoncés promettent une augmentation sensible du nombre de camions sur la route ! »

Ces horaires pourraient évoluer en fonction de la coordination avec les entreprises du secteur afin de répartir les flux.

Par ailleurs, pour réduire le volume de véhicules individuels, CARBON prévoit un **Grand plan pour la mobilité électrique** à destination des salariés. Ils pourraient bénéficier de **navettes omnibus 100% électriques**, de **vélos** et de **véhicules électriques** et seraient encouragés à favoriser le **covoiturage** et les transports collectifs notamment grâce à la **prise en charge de 100% des abonnements aux transports en commun**.

CARBON est disposé à coconstruire et cofinancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'une **navette bateau 100% électrique** entre la gare de Fos-sur-Mer et la darse qui accueillera le projet CARBON. Ce projet permettrait de desservir le site industriel de CARBON. Les sites industriels voisins pourraient aussi en bénéficier.

À terme, CARBON souhaiterait qu'au moins **50% des salariés viennent autrement qu'en voiture individuelle**.

Enfin, CARBON s'engage à s'investir auprès des collectivités pour encourager la construction de **nouveaux aménagements routiers** (comme le projet de contournement Martigues/Port-de-Bouc – inscrit dans le contrat plan État-Région (CPER) 2023-2027 – , le projet de liaison Fos-Salon – qui serait inscrit dans le CPER 2027-2032 – et l'aménagement de la RD 268), améliorer l'**offre de transports en communs** et participer aux réflexions autour de **l'aménagement de nouvelles pistes cyclables sur le territoire**.

La quatrième réunion publique thématique a été l'occasion pour les représentants des institutions publiques de venir s'exprimer sur le projet et plus largement sur les problématiques liées au trafic sur le territoire.



Par ailleurs, des interrogations ont émergé concernant l'**origine des matières premières et des matériaux**. Les participants ont exprimé un intérêt accru pour leur traçabilité et leur durabilité. Ces préoccupations ont reflété l'importance pour les participants de veiller à l'empreinte carbone que pourrait générer l'acheminement de matières premières nécessaires au bon fonctionnement de la giga-usine.

« Comment peut-on affirmer que la production de panneaux solaires ici avec des matériaux qui viennent de tous les coins du monde dans une économie mondialisée va assurer l'indépendance énergétique de la France ? Et deuxièmement, tous ces transports produisent évidemment du Carbone. Comment peut-on affirmer que ce projet est un projet décarboné ? »

### Les réponses du porteur du projet

#### Concernant les flux de marchandises

En termes de flux de marchandises, le projet porté par CARBON représente **490 000 tonnes entrantes et sortantes chaque année**. Cela équivaut à 66 poids lourds par jour (37 camions entreront sur le site pour décharger environ 273 000 tonnes de marchandises tandis que 29 camions sortiront 217 000 tonnes de marchandises).

CARBON souhaite limiter les flux routiers, avec seulement **une douzaine de camions par jour** en dehors de la ZIP, au profit d'autres modalités de transport : ferroviaire, fluvial ou maritime. Les objectifs fixés seront les suivants :

- En entrée : 90% par voie maritime, 10% par d'autres modes ;
- En sortie : 50% par voie ferroviaire, 25% par voie fluviale, 15% par voie routière, et 10% par voie maritime.

Afin d'assurer ce report modal, CARBON bénéficie d'une proximité avec des terminaux à containers des bassins Ouest et examine de près les chantiers fluviaux et ferroviaires soutenus par le Grand port maritime de Marseille, parmi lesquels le projet de la **plateforme multimodale**

**MODALIS Elengy**, opérationnelle dès 2025, ou le renforcement de la **plateforme de ferroutage du Ventillon**. CARBON envisage également, si cela s'avère être la solution la plus adéquate, des mutualisations avec ses voisins industriels qui ont recours au fret ferroviaire, notamment avec ceux qui disposent de faisceaux ferroviaires sur leurs propres sites.

Aussi, CARBON s'engage à suivre de près le développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône.

#### Concernant la provenance des matières premières et des matériaux

À ce stade, la provenance des matières premières et des matériaux utilisés dans le processus de fabrication des panneaux et des modules photovoltaïques est **encore à l'étude**, notamment pour **la localisation de potentiels fournisseurs en Europe (en particulier pour le polysilicium)**.

La liste des pays de provenances potentielles des matières premières et des matériaux a été évoquée dans le dossier de concertation p.36 et 37 (Chapitre 3, le projet de giga-usine photovoltaïque de CARBON à Fos-sur-Mer), **disponible en ligne**, et lors de la réunion publique thématique « Environnement et biodiversité ». Le compte-rendu littéral de cette réunion est disponible sur le site internet de la concertation (dans l'onglet « Ressources et CR »).

Les temps d'échanges ont permis de rappeler que le porteur du projet avait à cœur de faire de CARBON un projet européen, en assurant un maximum de ses approvisionnements sur le sol européen.

#### Les engagements du porteur du projet

**Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :**

- **Coconstruire des projets liés à l'évolution du transport ferroviaire et/ou fluvial de marchandise ;**
- **Être pro-actif pour le développement des projets routiers raisonnables et adaptés aux besoins du territoire ;**
- **Favoriser des fournisseurs de matières premières et de matériaux européens.**

## Concernant l'environnement et la biodiversité

Durant les temps d'échange, des craintes ont été exprimées sur les impacts du projet sur l'environnement et plus particulièrement sur les écosystèmes locaux, la qualité de l'air, de l'eau, des sols et la biodiversité.

Durant la concertation, de nombreuses interventions ont souligné l'importance de préserver l'environnement existant sur la darse. À plusieurs reprises, des participants ont demandé la publication des **résultats des études environnementales** et le détail **des mesures de compensation** qui seraient mises en place.

La première réunion thématique de la concertation a été consacrée à cette thématique. CARBON et les bureaux d'études, ont pu répondre aux questions des participants, confirmer l'avancée des études et présenter les premiers résultats. En amont de cette réunion, une visite du site a permis aux participants volontaires de se rendre sur l'emplacement de la future giga-usine.

Cette première réunion thématique a aussi été l'occasion d'exprimer des inquiétudes concernant les **impacts cumulés** résultant de l'implantation simultanée de plusieurs projets industriels sur le territoire.

« Il y a une biodiversité étonnante sur le site envisagé. Que comptez-vous faire pour protéger cette faune et cette flore ? »

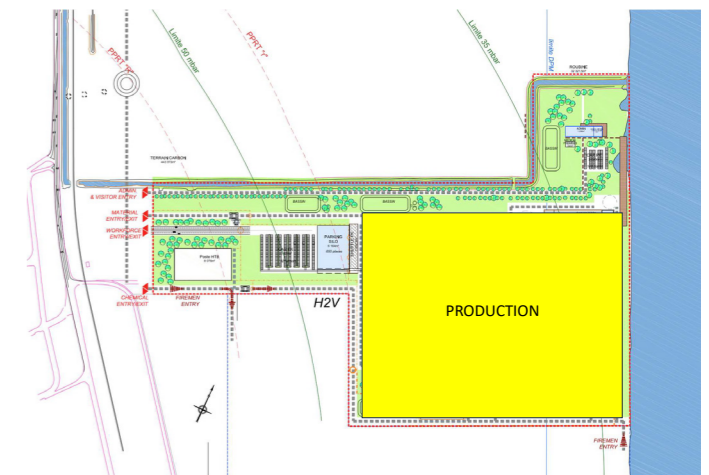
« Nous souhaiterions avoir accès aux études faune, flore et zones humides. »

« Pourriez-vous nous communiquer les mesures compensatoires mises en place dans le cadre du projet ? »

### Les réponses du porteur du projet

Les temps d'échanges ont permis de rappeler que la ZIP de Fos-sur-Mer est une zone industrielle destinée à l'implantation d'usines. Le caban sud (où se situe le site visé par CARBON) est précisément fléché par le GPMM car les enjeux sont limités et contrôlés en matière d'environnement et de biodiversité, par rapport à d'autres sites de la ZIP.

Initialement, CARBON envisageait un terrain de 62 hectares pour l'implantation de la giga-usine. Néanmoins, conscient des enjeux liés à la protection de biodiversité et à la conservation de l'environnement local, **CARBON a réduit son emprise foncière à 45 hectares, dont 30 hectares artificialisés** (soit 67,5% de la surface), en revoyant complètement le plan de masse des installations et en prévoyant des bâtiments de production sur deux étages.



Plan masse du projet CARBON mis à jour (45 hectares au lieu de 62 hectares).

Dans la mesure où le projet est une installation classée protection de l'environnement (ICPE), CARBON réalise un dossier d'autorisation environnementale qui permet de faire état de toutes les incidences sur l'environnement du projet.

À ce titre, lors de la réunion thématique sur l'environnement et la biodiversité, le bureau d'études SOCOTEC a présenté brièvement les premiers résultats des études et des inventaires menés sur la zone. Conformément aux informations contenues dans le dossier de concertation, ils confirment **la présence d'enjeux plutôt forts sur le contexte**

**biologique, les habitats et les milieux naturels** (faune, flore et parties corridors) mais relatifs par rapport à l'échelle de l'OAZIP et des autres zones naturelles voisines. D'autres études sont en cours de réalisation comme le **bilan carbone** ou **l'étude de la qualité de l'air** réalisée par ATMO SUD.

Conformément aux engagements pris lors de la concertation, les résultats des diverses études en cours seront rendus publics, dans la limite du secret industriel, et présentés à l'occasion d'une réunion publique au **printemps 2024**, dans le cadre de la **concertation continue**.

L'enjeu du projet CARBON est de concilier le schéma directeur du patrimoine naturel, la préservation et l'amélioration du fonctionnement écologique de la zone et le développement des activités économiques.

**Le porteur du projet est conscient du contexte naturel à respecter.** Dans le cadre de la séquence Éviter, Réduire, Compenser<sup>3</sup> (ERC), les actions prioritaires seraient données à **l'évitement** en **limitant l'artificialisation** de zones où les enjeux sont les plus denses (roubine et coude de la roubine) et en **artificialisant le moins possible** le reste de la zone en **construisant des bâtiments de production sur deux étages**.

Concernant les **impacts indirects**, une attention particulière sera donnée à la limitation de la pollution lumineuse, du bruit et de l'impact paysager ainsi qu'à l'élaboration d'un bilan carbone complet et global (intégrant les trois scopes).

Aussi, le maître d'ouvrage souhaite porter au cœur du projet les enjeux environnementaux. C'est pourquoi CARBON envisage la création de **la Fondation CARBON** pour la protection de l'environnement et la biodiversité.

### Les engagements du porteur du projet

**Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :**

- **Réduire l'emprise foncière du projet de 62 à 45 hectares pour limiter l'impact du projet sur l'environnement ;**
- **Préserver au maximum la biodiversité sur le site et éviter d'artificialiser 32,5% du tènement (sur 45 hectares, 30 hectares seraient artificialisés) ;**
- **Construire une usine à étage pour éviter une trop grande emprise au sol ;**
- **Mettre à disposition les études abouties et validées par l'État, dans la limite du secret industriel et des interdictions légales avant l'enquête publique.**
- **Étudier la création de la Fondation CARBON pour la protection de la nature et la biodiversité.**

## Concernant la gestion de l'eau

Durant les temps d'échanges, le porteur du projet a souligné l'importance majeure de l'eau dans le processus de fabrication des cellules et des modules photovoltaïques. Les participants ont exprimé un intérêt marqué pour comprendre les modalités de gestion de l'eau au sein de la future giga-usine.

Plusieurs participants ont souhaité connaître la consommation et les sources d'approvisionnement de la future installation. Certains participants ont mis en avant les problématiques liées au réchauffement climatique et à la diminution des ressources en eau à l'échelle du territoire.

« À combien estimez-vous la consommation en eau de l'usine ? Et où allez-vous la trouver ? »

Certains participants ont demandé quelles actions seraient mises en place pour réduire l'impact sur l'environnement. La question des rejets aqueux a aussi concentré l'attention du public à l'occasion de la première réunion thématique sur l'environnement et la biodiversité.

« Pour la fabrication des panneaux photovoltaïques, il vous faut de l'eau très pure. Donc vous allez la traiter chimiquement, vous allez fabriquer vos panneaux, vous allez avoir de cette eau qui va être chargée, qui va être traitée de nouveau... »

### Les réponses du porteur du projet

#### Concernant l'approvisionnement en eau

Le réseau d'eau public industriel du Grand port maritime de Marseille (GPMM) permettrait de desservir la future usine CARBON. Cette eau est pompée dans le canal historique d'Arles, la station de pompage est située à Bouc précisément.

Ce canal prend sa source dans le Rhône au niveau d'Arles. La capacité annuelle de la station est de 45 millions de m<sup>3</sup> d'eau non potable parmi lesquels **25 millions sont déjà distribués**.

À ce jour, **le besoin en eau brute et potable de l'usine est estimé à 2,7 millions de m<sup>3</sup>** grâce à la mise en place d'un **système de recyclage interne** des eaux usées qui permettrait de recycler 67% de l'eau utilisée. Sans optimisation des circuits en eau et rationalisation des besoins, la consommation annuelle de CARBON aurait été de plus de 8 millions de m<sup>3</sup>.

À l'occasion de la réunion sur la sécurité industrielle et énergétique, le porteur du projet a expliqué que les 33% restant serait soumis

à l'évaporation durant le process. Certains participants ont souhaité que CARBON étudie la faisabilité de recondenser cette vapeur d'eau pour limiter cette perte. Néanmoins, après une étude technique, cette proposition ne pourra être retenue par le maître d'ouvrage.

Aussi, **55 000 m<sup>3</sup> d'eau potable** seraient utilisés, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 1000 habitants.

#### Concernant la gestion de l'eau

Dans le cadre du projet, il est rappelé qu'au sein de l'usine, l'eau aura quatre fonctions principales : **le refroidissement des fours, le traitement humide de surface des wafers et des cellules, le lavage des gaz avant rejets et la défense incendie**. Certains participants ont émis l'hypothèse de refroidir les fours avec de l'eau de mer, mais les risques d'endommagement des composants internes et de corrosion sont trop élevés.

#### Concernant la surveillance des rejets aqueux

Pour répondre aux inquiétudes liées aux sorties d'eau, CARBON s'engage à respecter un schéma de sorties d'eau adapté à chaque typologie :

- **Les eaux industrielles**, qui serviront notamment au traitement humide et au lavage des gaz, seront traitées pour extraire des boues concentrées. Ces eaux bénéficieront d'une station spéciale de nettoyage ;
- **Les eaux usées ménagères** seront traitées via une station d'épuration ;
- **Les eaux pluviales** seront récupérées et utilisées pour l'arrosage ;
- **Les eaux de voirie** seront traitées par un système de filtre classique ;
- **La vapeur d'eau** sera rejetée par les tours de refroidissement.

**La surveillance des rejets aqueux** est une mesure obligatoire, dont les modalités seront définies dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, qui déterminera notamment les paramètres à suivre, les conditions de prélèvements et d'analyse et la fréquence de suivi de chaque paramètre.

<sup>3</sup> La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

La concertation a permis à CARBON d'identifier l'eau comme un des sujets prioritaires pour réduire l'empreinte environnementale de sa production. À ce titre, le maître d'ouvrage s'engage à **l'amélioration continue du procédé industriel** pour économiser au maximum l'eau (en limitant les pertes et en maximisant le réemploi de l'eau) et au contrôle continu des eaux rejetées.

### Les engagements du porteur du projet

Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :

#### Renforcer la surveillance :

- Contrôler continuellement la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel

#### Optimiser le recyclage :

- Optimiser le réseau d'eau pluviale (réutiliser les eaux de toiture)
- Optimiser le réemploi des eaux utilisées au sein de l'usine

## Concernant la sécurité industrielle et la gestion des risques

### Concernant les risques technologiques

Certains participants ont exprimé des préoccupations quant aux implications du **classement Seveso seuil haut** de la future giga-usine en termes de sécurité, soulignant la nécessité d'identifier le plus en amont possible les risques associés et les mesures prévues pour les réduire.

Ont été évoqués les dispositifs de prévention des accidents industriels majeurs, les protocoles d'intervention en cas d'incident et les garanties pour assurer la sécurité des travailleurs. Ces échanges ont reflété un intérêt relatif aux questions de sécurité industrielle et ont souligné l'importance d'une communication transparente et proactive de la part de l'entreprise.

« Que doivent faire les sites Seveso ? Quelles sont leurs obligations ? »

« Le PPRT de Fos établit la présence de 4 sites Seveso seuil haut dont Kem One, Lyondell Chimie Fos, Air Liquide et Elengy Tonkin. »

### Les réponses du porteur du projet

À l'occasion de la seconde réunion publique concernant la sécurité industrielle et énergétique du projet, la présence de la DREAL a permis de définir le cadre légal des installations classées Seveso et de répondre aux interrogations des participants.

L'usine de CARBON relève de la **classification Seveso seuil haut** en raison de la nature et de la quantité de produits stockés sur le site. Le processus de fabrication des cellules et des modules photovoltaïques nécessite en effet, la gestion et le stockage de composants spécifiques comme l'acide fluorhydrique. Ce classement Seveso seuil haut implique l'intégration de **procédures spécifiques** dans son système de management de la sécurité et/ou dans son système qualité.

Le projet fait l'objet d'une **étude de dangers** au titre de la législation relative aux installations classées pour la protection et l'environnement (ICPE), dont la méthodologie consiste à analyser l'ensemble des dangers pouvant survenir sur le site, pour lesquels tous les scénarios de mise en œuvre sont détaillés. À l'heure actuelle les scénarios étudiés se centrent sur les risques liés à la **dispersion toxique, l'explosion et les incendies**.

Conformément à la réglementation en vigueur, en tant qu'installation Seveso seuil haut, la giga-usine est soumise à une surveillance renforcée des services de l'État qui procéderont à des contrôles réguliers et inopinés, garantissant le respect des mesures de prévention.

Les porteurs de projet sont conscients des éventuels **effets cumulés** liés à la présence d'autres industries sur le territoire. Pour éviter un « effet domino », CARBON s'engage à veiller

à ne pas aggraver les risques déjà identifiés dans le **Plan de prévention des risques technologiques** (PPRT) Fos-Ouest.

Par ailleurs, CARBON intégrera dans ses systèmes de management sécurité et qualité l'ensemble des procédures et prescriptions liées au classement Seveso seuil haut : politique de prévention des accidents majeurs (PPAM) et étude de dangers réexaminée tous les 5 ans ; système de gestion de la sécurité (SGS) tenu à jour en continu ; plan d'opération interne (POI) mis à jour dès que nécessaire et formations et exercices réguliers pour les salariés du site.

Le porteur du projet s'engage par ailleurs à s'investir dans des échanges poussés avec les acteurs du territoire investis dans la surveillance et la prévention des risques industriels et des pollutions, comme le **SPPPI PACA** ou l'**association PICTO**.

### Les engagements du porteur du projet

Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :

- Améliorer la gestion des stocks d'acide fluorhydrique pour continuer à réduire les risques ;
- Proposer des exercices et des formations au-delà du minimum exigé par la loi ;
- Travailler en collaboration avec le **SPPPI PACA** et **PICTO** sur les enjeux de sécurité industrielle ;
- Ne pas modifier le PPRT local et confiner les effets les plus graves dans les limites du site en cas d'accident.

### Concernant les rejets atmosphériques

Durant les temps d'échanges, les participants ont exprimé le souhait d'obtenir des informations détaillées sur la nature, la quantité et les mesures prévues pour la gestion des éventuels rejets gazeux générés par l'activité de la future giga-usine.

De nombreuses interrogations ont ainsi porté sur les technologies envisagées pour limiter les rejets, les normes de conformité environnementale à respecter ainsi que les mécanismes de surveillance et de *reportings* permettant d'assurer une gestion responsable des rejets.

Certains participants ont souligné les impacts cumulés liés à l'implantation simultanée de plusieurs projets industriels sur le territoire.

« Sur la zone il y a pas mal d'entreprises, qui, au moment de nettoyer les filtres envoient tout dans l'atmosphère ! C'est ce qui pollue Fos, donc on voudrait avoir une précision à ce sujet »

### Les réponses du porteur du projet

La giga-usine serait implantée dans une zone industrielle où la qualité de l'air est déjà sous **haute surveillance**. Concernant l'installation, les rejets atmosphériques seraient évalués dans l'étude d'impact. Ils **respecteraient** bien évidemment les **Valeurs limites d'émissions (VLE)** fixées par la réglementation.

Soucieux d'insérer au mieux son projet dans son environnement, CARBON s'est engagé à mettre en œuvre les **meilleures techniques disponibles** (MTD) pour réduire au maximum les impacts de la future usine. De manière plus précise, les effluents atmosphériques feraient l'objet d'un traitement avant rejet (laveurs de gaz), tandis que les rejets aqueux seraient traités au sein d'une station d'épuration interne à l'usine.

La surveillance des rejets est une **mesure obligatoire**, dont les modalités seront définies dans l'arrêté préfectoral d'autorisation, qui déterminera notamment les paramètres à suivre, les conditions de prélèvements et d'analyse et la fréquence de suivi de chaque paramètre.

Les paramètres qui seraient surveillés dans les rejets atmosphériques devraient être, à minima, principalement les suivants : poussières, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, ammoniac, acidité, acides chlorhydrique et fluorhydrique et composés organiques volatils (COV).

En complément de l'**autosurveillance** qui peut être faite par l'exploitant sur chaque rejet, CARBON ferait appel à des organismes extérieurs, des laboratoires agréés pour le contrôle et l'analyse des rejets à minima 1 fois par an. Des contrôles inopinés diligentés par les services de l'État pourraient aussi être réalisés à tout moment. Pour le contrôle de la qualité de l'air, il y aura **2 niveaux de contrôle** ; un premier niveau par les associations de surveillance et de protection de l'atmosphère, en l'occurrence Atmo SUD, qui réalise une surveillance générale de qualité de l'air, et un second niveau aux sorties des cheminées du site, qui confrontera les rejets aux valeurs définies par la réglementation.

### Les engagements du porteur du projet

Sur la base des enseignements de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :

- **Maîtriser les rejets atmosphériques en tenant compte de l'effet de cumul potentiel avec les industries voisines.**
- **Assurer un captage permanent des données pour un contrôle des rejets en continu.**
- **Rendre publiques les informations collectées par ATMO Sud à propos du suivi de la qualité de l'air sur le territoire.**

## Concernant l'approvisionnement et la sécurité énergétique

La consommation énergétique de la future usine a soulevé des interrogations durant les temps d'échanges. Certains participants ont souhaité comprendre les modalités d'approvisionnement de l'usine prévues par RTE et leurs effets sur l'environnement et le cadre de vie.

4 **Terawatt-heure** : Unité de mesure qui permet de mesurer l'énergie produite et consommée (1TWh = 1 000 GWh). À titre d'exemple, un réacteur nucléaire de 3<sup>ème</sup> génération de type EPR2 produirait environ 12 TWh par an.

5 **Megawatt** : Unité de mesure de la puissance d'un équipement électrique, l'énergie maximum qu'il peut soutenir, comparable à un débit. À titre d'exemple, un réacteur nucléaire de 3<sup>ème</sup> génération de type EPR2 atteint une puissance nette de 1670 MW.

Aussi, des discussions ont porté sur les mesures prévues pour favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables au sein de l'installation.

La présence de RTE, co-maître d'ouvrage du projet pour le raccordement électrique de la giga-usine, a permis de répondre aux interrogations des participants et d'expliquer avec précision son rôle dans le fonctionnement de la future giga-usine et, plus largement, dans le développement des projets industriels sur le territoire.

« Quelle est la consommation en électricité du projet ? Comment l'électricité est acheminée jusqu'à l'usine ? Cela doit impliquer des dispositions particulières du côté de RTE. »

« Si la giga-usine produit des panneaux photovoltaïques, alors CARBON pourrait utiliser de l'énergie solaire pour faire fonctionner son usine ! »

### Les réponses du porteur du projet

En tant que gestionnaire du réseau, RTE a rappelé que son rôle principal était de **transporter l'électricité** partout en France, 24h/24. Cette mission est à distinguer du rôle des producteurs ou des fournisseurs d'énergie. Les temps d'échange ont aussi été l'occasion de rappeler le rôle de RTE en tant qu'éclaircisseur des pouvoirs publics en matière de transition énergétique.

Dès le début des temps d'échanges, le porteur du projet a rappelé que la giga-usine **serait 100% électrique**. À ce jour, la consommation électrique annuelle de la future installation est estimée à plus **d'1,2 TWh**<sup>4</sup>. Pour fonctionner, elle nécessiterait un **raccordement électrique de 240 MW**<sup>5</sup>. En termes de stratégie d'approvisionnement, CARBON prévoit :

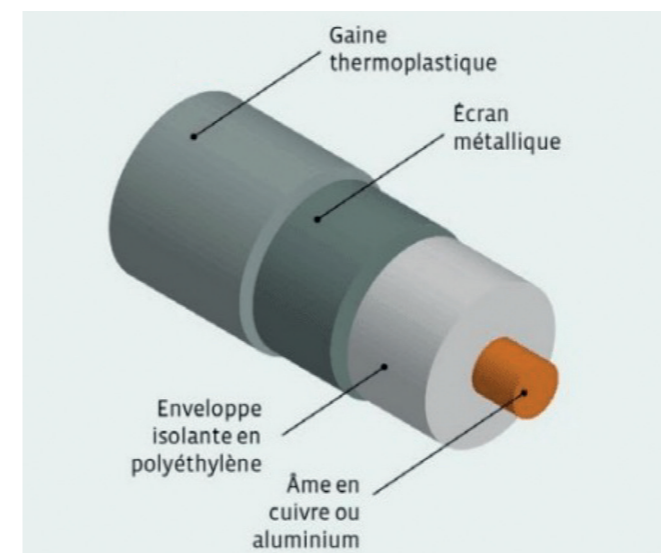
- **5 à 10% d'autoconsommation électrique** grâce aux panneaux solaires sur site (sur les toits et les ombrières) ;

- **90% à 95% d'électricité, 100% verte ou a minima décarbonée**, fournie par le réseau (fournisseur) ou des contrats de gré à gré.

Comme cela a été évoqué lors des réunions publiques thématiques, le projet CARBON prévoit d'ores et déjà de valoriser les toitures de l'usine en y installant des panneaux photovoltaïques. Afin d'optimiser la part d'énergie solaire dans son mix énergétique, CARBON étudie la faisabilité d'installer des panneaux solaires sur d'autres fonciers du territoire pour approvisionner la giga-usine.

Concernant l'acheminement de l'électricité jusqu'à l'installation, RTE a confirmé la mise en place d'une **liaison souterraine** entre le poste électrique « **Darse** » existant à 700m de la future installation et la future giga-usine. La tension de ce poste électrique serait de 225 kV.

La liaison souterraine est composée de trois câbles contenus dans une gaine dont le cœur est composé de cuivre, d'aluminium, permettant le passage du courant. Ce câble est enterré à 1m50 du sol dans une tranchée de 40 cm de large. Le poste électrique étant déjà construit, il n'y aura donc **pas d'impact paysager** supplémentaire.



> Schéma de coupe d'un câble souterrain (RTE)

Lors de la réunion d'ouverture, **RTE a indiqué que les 240 mégawatts étaient d'ores et déjà disponibles sur la zone**. Il est à noter que la loi industrie verte promulguée le 23 octobre 2023, rend prioritaire au raccordement électrique les projets dits « d'intérêt national majeur ».

Un générateur de secours permettrait d'assurer la sécurité et la continuité de l'exploitation des fours en cas d'incident.

### Les engagements du porteur du projet

Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :

- **Optimiser l'autoproduction solaire sur le site ;**
- **Avancer sur la modélisation et l'identification des sites potentiels hors-site pour les besoins de la giga-usine en énergie solaire ;**
- **Travailler sur l'option réseau de chaleur, en collaboration avec les autres industriels de la zone ;**
- **Sélectionner un fournisseur d'électricité la plus décarbonée possible.**

## Concernant les sites alternatifs

Lors des temps d'échange, l'emplacement de la future giga-usine au sein de la Zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer a été au cœur des débats. Les discussions ont porté sur la pertinence et les implications de choisir cet emplacement particulier alors que le territoire semblait pouvoir proposer d'autres terrains susceptibles de correspondre aux critères de sélection de CARBON.

Alors que certains participants ont soulevé des préoccupations liées à l'impact potentiel sur l'environnement local, d'autres ont souligné les avantages logistiques et économiques de cette localisation.

Ce point de débat a illustré la complexité des décisions relatives à l'implantation d'infrastructures dans des zones industrielles, mettant en lumière la nécessité de trouver un équilibre entre le développement économique, la préservation de l'environnement et la pérennité du territoire.

« Est-ce que Fos, la ZIP de Fos est bien la bonne localisation ? Sur la métropole il y a à minima 250 hectares de friches industrielles. La première d'entre elles étant la friche LyondellBasell à Berre et Rognac ... Nous ne sommes pas du tout convaincus à ce jour de la justesse de la localisation de ce projet »

« Pour nous CARBON est une mauvaise localisation. En contradiction, avec l'objectif zéro artificialisation nette, alors qu'il existe des friches industrielles sur la Métropole Aix-Marseille-Provence, dont les sites de LyondellBasell et Gazel ».

Lors de la réunion de clôture, **deux associations environnementales** (Collectif Cistude et France Nature Environnement) ont toutes deux proposé des alternatives au projet en termes d'implantation.

### Les réponses du porteur du projet

Les temps d'échanges ont permis de rappeler que le choix du site de Fos-sur-Mer n'a pas été laissé au hasard.

Dès l'été 2022, CARBON a cherché un foncier ayant la capacité d'accueillir le projet de la giga-usine. Les différentes offres ont notamment été analysées à partir des critères formulés dans le tableau suivant :

Critères
Prix du foncier
Superficie
Disponibilité
Topographie
Raccordement électrique
Fibre optique
Alimentation en eau potable
Alimentation en eau industrielle
Gestion des eaux pluviales
Gestion des eaux usées
Statut urbanistique
Domanialité
Capacité logistique
Études Faune/Flore
Études archéologiques
Servitudes
Pollution
Vibrations
Bassin d'emploi
Zonage d'Aide à Finalité Régionale (AFR)
Soutien des collectivités territoriales
Surcoûts estimés

Extrait du tableau de critères de recherche foncière de CARBON.

À l'automne 2022, **13 sites étaient identifiés**, puis 5 ont été retenus pour continuer les investigations de préfaisabilité. Ces cinq sites sont situés dans les régions suivantes : Hauts-de-France, Grand Est, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Provence Alpes Côte d'Azur.

En décembre 2022, **3 sites ont été finalement présélectionnés** et le choix s'est arrêté sur le site du Grand port maritime de Marseille à Fos-sur-Mer fin février 2023 sur la base de trois critères essentiels : les possibilités multimodales sur le fret, en particulier l'offre de services en matière maritime, ferroviaire et fluviale, l'attractivité et les capacités du bassin d'emploi, et l'alignement positif des acteurs locaux.

Dès la réunion d'ouverture, la question du site de LyondellBasell à Berre l'Étang a été abordée par les participants. CARBON a confirmé que cette option avait été envisagée, mais pas retenue puisque les propriétaires n'avaient pas l'intention de céder le terrain.

Aucun autre terrain répondant au cahier des charges n'a été identifié par les collectivités territoriales et les agences de développement économique sur le département des Bouches-du-Rhône.

Lors de la réunion d'ouverture, Monsieur Hervé MARTEL, Président du Directoire du Grand port maritime de Marseille, a confirmé soutenir l'implantation du projet sur le site du Grand port puisque CARBON répondait aux enjeux nationaux et territoriaux en matière de réindustrialisation et de transition énergétique et aux orientations du GPM.

## Concernant le rôle de la concertation

Les premiers échanges ont permis d'expliquer les objectifs et les modalités de la concertation préalable au projet CARBON. Certains participants ont émis des doutes concernant l'objectivité et la transparence de la démarche. D'autres se sont interrogés sur la sincérité de la concertation dans la mesure où le projet semblait déjà être acquis.

### Les réponses du porteur du projet

Dans le cadre de ce projet, les porteurs du projet ont fait le choix de saisir la CNDP qui a décidé d'organiser une concertation préalable et en a défini les modalités. La nomination de deux garants indépendants, chargés de veiller au bon déroulement de la démarche et au respect du droit à l'information et à la participation du public, est un gage de crédibilité de la démarche vis-à-vis du public.

Il s'agit d'une démarche règlementaire, encadrée par le Code de l'Environnement, qui intervient avant l'enquête publique. Il ne s'agit donc pas de se substituer à l'enquête publique, qui viendra dans un second temps, une fois l'ensemble des études finalisées et le Dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) complet.

Conçu avec les garants, le dispositif de concertation déployé avait pour objectif, d'une part de permettre au plus grand nombre de s'exprimer et de participer, et d'autre part d'aborder l'ensemble des enjeux et questions suscitées par un tel projet.

*In fine*, l'objectif d'une concertation préalable est de permettre au public de s'informer sur un projet et d'exprimer un avis argumenté afin d'éclairer la décision du porteur de projet sur la poursuite ou non du projet et, le cas échéant, sur les conditions de sa réalisation.

Tout au long de la concertation, la participation aux temps d'échange a été globalement constante et forte (en moyenne une centaine de personnes par temps public) ce qui a permis d'établir un cadre d'échange favorable à un dialogue constructif.

### Concernant la concertation continue

Pour les équipes de CARBON, cette concertation préalable a mis en évidence l'importance de maintenir le dialogue avec le public et de rendre l'information plus claire et transparente à chaque étape du projet. Ce sont les raisons pour lesquelles CARBON s'engage dans une **concertation continue** en amont de l'enquête publique. Cette concertation continue comprendra :

« Lors de la réunion publique, on nous a dit que la concertation serait l'occasion de « vendre » le projet aux citoyens. C'est bien la preuve que ce projet est déjà acté ! »

« Pourquoi fait-on une concertation si tout le monde est déjà d'accord ? »

Certains participants ont remis en question les modalités de la concertation préalable et plus particulièrement le nombre de temps d'échange, les jugeant insuffisants au regard des multiples enjeux soulevés par le projet. À ce titre, une demande a été déposée auprès de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour prolonger la durée de la concertation préalable.

« Il est impossible d'appréhender les multiples problématiques posées par ce projet au rythme d'une réunion par semaine sur six semaines. C'est impossible ! Je demande que le rythme soit revu par la CNDP »

De manière générale, les participants ont témoigné d'un vif intérêt pour le projet dans sa globalité et pour les thématiques abordées lors des temps d'échanges. Si certains participants se sont interrogés sur l'utilité de donner un avis, la majorité a considéré que la concertation incarnait un temps important de démocratie.

« Merci de nous donner la possibilité de nous exprimer sur le projet, c'est quand même important que les citoyens puissent donner leurs avis. »

Enfin, au-delà des échanges sur le projet, la concertation a permis un débat plus large sur les enjeux de la transition énergétique et de la réindustrialisation de la France.

**De nouveaux temps d'information et de concertation**

À ce titre, de nouveaux temps publics seront proposés afin de présenter le bilan des garants et des maîtres d'ouvrage, les résultats des diverses études en cours de réalisation (impacts et dangers) et les prochaines étapes du projet. Une **première réunion publique d'information** se tiendra en **mars 2024**.

Enfin, en amont du démarrage des travaux, CARBON s'engage à organiser un temps d'information afin de présenter les modalités envisagées lors de la phase de chantier (étapes, planning, plans de circulation...). Par ailleurs, la phase de chantier fera l'objet d'une « **charte** » stipulant les bonnes pratiques à adopter pour le bon déroulement des travaux et à assurer l'information et le dialogue avec les riverains.

**Des outils d'information et de participation**

Aussi, CARBON propose de **pérenniser le site internet de la concertation** pour informer les riverains et l'ensemble des acteurs du territoire de l'actualité du projet (notamment concernant le recrutement) et de **réactiver la rubrique « Questions/Réponses »** sur le même site. Des **fiches thématiques** seront également régulièrement publiées pour assurer l'explication des éléments techniques du projet.

CARBON envisage également la création d'une **lettre d'information** pour toutes les personnes inscrites durant les temps de concertation ou toute personne souhaitant la recevoir, pendant la phase de travaux. Cette lettre pourra également être publiée et téléchargeable sur le site actuel de la concertation.

**Un comité de suivi collégial**

Concomitamment, CARBON souhaite mettre en place un **comité de suivi collégial**, pour assurer le dialogue et la transparence à chaque étape du projet. La composition et les modalités de travail de ce comité de suivi seront débattues avec le(s) garant(s) de la concertation continue. Le comité de suivi se tiendrait tous les trois mois, de mai 2024 jusqu'au début de la phase chantier et pourrait être prolongé par la suite.

Ce comité de suivi fera l'objet d'un règlement intérieur pour fixer les modalités, les règles de fonctionnement et garantir le caractère serein des échanges.

Toutes les informations concernant la concertation continue pourront être consultables sur le site internet de la concertation :

[www.concertation-carbon-solar.com](http://www.concertation-carbon-solar.com).

Bien entendu, si une commission de suivi de site (CSS)<sup>6</sup> était créée par arrêté préfectoral sur la base du Code de l'Environnement, CARBON y serait pro-actif et assurerait un maximum de communication et de transparence au sujet de ses activités.

**Concernant la continuité du dialogue avec les partenaires**

CARBON s'engage à poursuivre les réflexions engagées avec les parties prenantes locales notamment via le Lab Territorial porté par la sous-préfecture d'Istres ou bien le dispositif Réponses porté par le Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles (SPPPI) PACA. CARBON envisage d'adhérer au SPPPI PACA et à la Plateforme Industrielle et d'Innovation de Caban Tonkin (PIICTO).

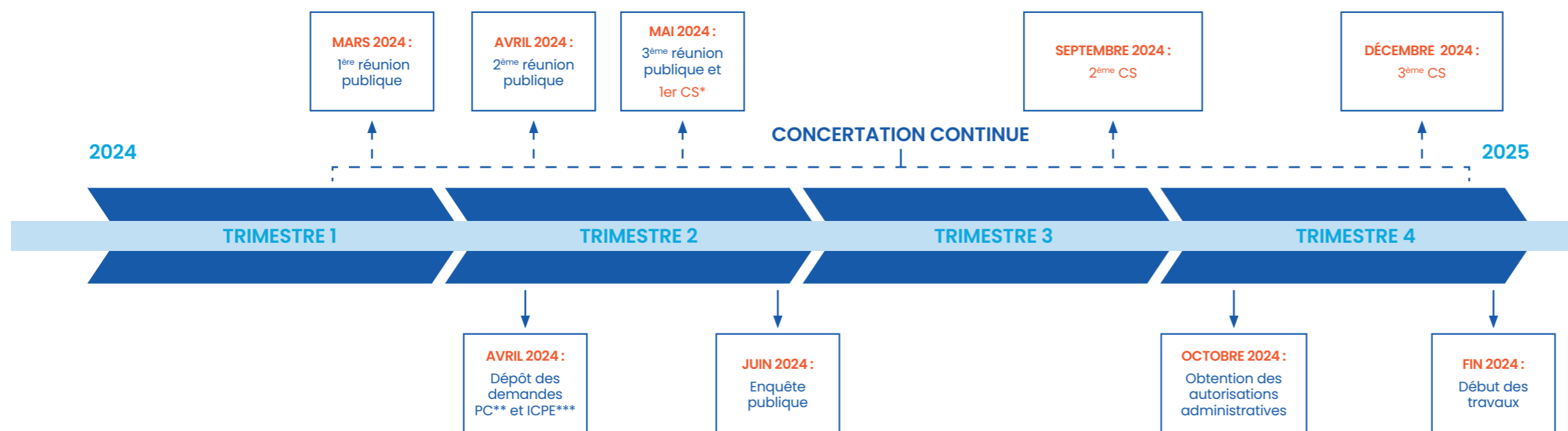
Dans la continuité des temps d'échanges, CARBON s'engage à maintenir des liens étroits avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques du territoire (comme Pôle Emploi, la Mission locale, les organisations professionnelles...) pour favoriser les retombées locales directes et indirectes (en phase de chantier et en phase d'exploitation).

**Les engagements du porteur du projet**

**Sur la base des enseignements tirés de la concertation préalable, le porteur du projet s'engage à :**

**Concernant la concertation continue :**

- Assurer la continuité de la concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ;
  - Dans le cadre de la concertation, le maître d'ouvrage s'engage à assurer la tenue de trois réunions publiques :
    - Pour présenter le bilan des garants, la réponse de CARBON et les suites données à la concertation (mars 2024) ;
    - Pour présenter les résultats des études d'impacts et de dangers qui n'étaient pas disponibles au moment où s'est achevée la concertation préalable (en principe en avril 2024) ;
    - Pour restituer la concertation continue et présenter l'enquête publique (en principe en mai 2024).
  - Mettre en place et animer tout au long du développement du projet un comité de suivi collégial, pour assurer la transmission de l'information à chaque étape du projet, tous les trois mois, de mai 2024 jusqu'au démarrage de la phase chantier ;
  - Poursuivre l'activité du site internet de la concertation permettant la diffusion de documents ainsi que la participation du public ;
  - Assurer une communication sous forme de lettre d'information et mettre en place une « charte de bonne conduite » durant la phase de travaux.
- Concernant la continuité du dialogue avec les partenaires :**
- Inscrire le projet CARBON dans les mécanismes de dialogue et de coopération à l'échelle du territoire : Lab Territorial Fos/Berre, SPPPI PACA, PIICTO...



\*CS : Comité de suivi  
 \*\*PC : Permis de construire  
 \*\*\*ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

<sup>6</sup> La commission de suivi de site réunit des représentants de l'État, des collectivités locales, des riverains, des exploitants et des salariés des ICPE. Elle a vocation à constituer un cadre d'échange, à suivre l'activité des ICPE concernées et à promouvoir l'information du public.



## PARTIE 4

# SYNTHÈSE DES ENGAGEMENTS DES PORTEURS DU PROJET

## Concernant l'emploi, le recrutement et la formation

### Concernant la formation et le recrutement :

- Viser une cible de 50% de recrutement au sein du bassin d'emploi et/ou du département des Bouches-du-Rhône.
- Créer l'Académie du solaire pour participer à la structuration de la filière de formation et accompagner les salariés de l'usine dans leur évolution professionnelle ;
- Accompagner les acteurs de la formation initiale et de la formation continue pour accompagner la création d'une filière de formation d'exception ;
- Favoriser l'embauche des publics éloignés des métiers de l'industrie (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, insertion ou reconversion) ;
- Structurer une politique de recrutement, notamment par le recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines implanté sur le territoire, dès 2024.

### Concernant l'organisation du travail :

- Limiter et accompagner la pénibilité de certains postes ;
- Proposer des heures de prise de poste décalées pour éviter la surcharge des routes, notamment aux heures de pointe ;
- Optimiser le temps de travail à 4,5 ou 4 jours lorsque cela est possible.

### Concernant l'accueil des salariés et la coopération avec les acteurs du territoire :

- Renforcer les partenariats économiques régionaux avec les organismes de recrutement, de formation continue et initiale ;

- Développer la sous-traitance dans le bassin de vie pour les phases de travaux et d'exploitation ;
- Participer à la création de la filière solaire française en développant des partenariats avec les organismes de formations spécifiques et en accompagnant le développement des cursus de formation sur le territoire.

## Concernant les modalités de transports et d'accessibilité du site

### Concernant l'accessibilité et la circulation du personnel à l'extérieur du site :

- Maintenir le dialogue et les liens étroits avec l'État et les collectivités pour le lancement de grands chantiers concernant la mobilité à l'échelle du territoire ;
- Au sein de l'entreprise, développer des modalités de transport durable en alternative à la voiture individuelle.

### Concernant le transport de marchandises (approvisionnements /expéditions) :

- Coconstruire des projets liés à l'évolution du transport ferroviaire et/ou fluvial de marchandise ;
- Être pro-actif pour le développement des projets routiers raisonnables et adaptés aux besoins du territoire ;
- Favoriser des fournisseurs de matières premières et de matériaux européens.

## Concernant l'environnement et la biodiversité

- Réduire l'emprise foncière du projet de 62 à 45 hectares pour limiter l'impact du projet sur l'environnement ;
- Préserver au maximum la biodiversité sur le site et éviter d'artificialiser 32,5% du tènement (sur 45 hectares, 30 hectares seraient artificialisés) ;
- Construire une usine à étage pour éviter une trop grande emprise au sol ;
- Mettre à disposition les études abouties et validées par l'État, dans la limite du secret industriel et des interdictions légales avant l'enquête publique.
- Étudier la création de la Fondation CARBON pour la protection de la nature et la biodiversité.

## Concernant la gestion d'eau

- Renforcer la surveillance :
  - Contrôle continu de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel
- Optimiser le recyclage :
  - Optimiser le réseau d'eau pluviale (réutiliser les eaux de toiture)
  - Optimiser le réemploi des eaux utilisées au sein de l'usine

## Concernant la sécurité industrielle et la gestion des risques

### Concernant les risques technologiques :

- Améliorer la gestion des stocks d'acide fluorhydrique pour continuer à réduire les risques ;
- Proposer des exercices et des formations au-delà du minimum exigé par la loi ;
- Travailler en collaboration avec le SPPPI PACA et PICTO sur les enjeux de sécurité industrielle ;
- Ne pas modifier le PPRT local et confiner les effets les plus graves dans les limites du site en cas d'accident.

### Concernant les rejets atmosphériques :

- Maîtriser les rejets atmosphériques en tenant compte de l'effet de cumul potentiel avec les industries voisines.
- Assurer un captage permanent des données pour un contrôle des rejets en continu.
- Rendre publiques les informations collectées par ATMO Sud à propos du suivi de la qualité de l'air sur le territoire.

### Concernant l'approvisionnement et la sécurité énergétique :

- Optimiser l'autoproduction solaire sur le site ;
- Avancer sur la modélisation et l'identification des sites potentiels hors-site pour les besoins de la giga-usine en énergie solaire ;
- Travailler sur l'option réseau de chaleur, en collaboration avec les autres industriels de la zone ;
- Sélectionner un fournisseur d'électricité la plus décarbonée possible.



## Concernant le rôle de la concertation

### Concernant la concertation continue :

- Assurer la continuité de la concertation jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique ;
- Dans le cadre de la concertation, le maître d'ouvrage s'engage à assurer la tenue de trois réunions publiques :
  - Pour présenter le bilan des garants, la réponse de CARBON et les suites données à la concertation (en principe en avril 2024) ;
  - Pour présenter les résultats des études d'impacts et de dangers qui n'étaient pas disponibles au moment où s'est achevée la concertation préalable (en principe en avril 2024) ;
  - Pour restituer la concertation continue et présenter l'enquête publique (mai 2024).
- Mettre en place et animer tout au long du développement du projet un **comité de suivi collégial**, pour assurer la transmission de l'information à chaque étape du projet jusqu'au démarrage de la phase chantier, tous les trois mois, de mai 2024 jusqu'au démarrage de la phase chantier ;
- Poursuivre l'activité du site internet de la concertation permettant la diffusion de documents ainsi que la participation du public ;
- Assurer une communication sous forme de lettre d'information et mettre en place une « charte de bonne conduite » durant la phase de travaux.

### Concernant la continuité du dialogue avec les partenaires :

- Inscrire le projet CARBON dans les mécanismes de dialogue et de coopération à l'échelle du territoire : Lab Territorial Fos/Berre, SPPPI PACA, PIIICTO...

## PARTIE 5

# LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE AUX QUESTIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

Réponses apportées, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations 30/11/2023	Réponse des maîtres d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
<b>Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse</b>			
1. Préciser le calendrier effectif d'amélioration des liaisons routières autour de Fos-sur-Mer.	Les projets d'aménagement routier autour de Fos-sur-Mer relèvent des autorités compétentes, à savoir l'État, la Région, le Département et la Métropole. Néanmoins, CARBON s'engage à suivre de près l'évolution des projets suivants : - Le contournement de Port-de-Bouc, priorité régionale contenue dans le contrat de plan État-Région 2023-2027 ; - Le projet de la liaison Fos-Salon est prévu dans le projet du contrat de plan État-Région 2027-2032 ; - Le projet d'aménagement de la RD 268 est à l'étude.	Ces différents projets suivent une feuille de route qui leur est propre et relève des autorités compétentes.	Actualités du projet communiquées sur le site de la concertation.  Renforcement du dialogue avec les collectivités concernées.
2. Clarifier les possibilités concrètes d'expédition des produits de l'usine par voie ferrée.	Comme évoqué dans le Chapitre 3 du présent document, CARBON s'engage à examiner de près les chantiers ferroviaires soutenus par le Grand port maritime de Marseille pour faciliter le transport de marchandises jusqu'à la giga-usine et depuis celle-ci, parmi lesquels : le projet de la plateforme multimodale MODALIS et le renforcement de la plateforme de ferroutage du Ventillon.  CARBON envisage également, si cela s'avère être la solution la plus adéquate, des mutualisations avec ses voisins industriels qui ont recours au fret ferroviaire, notamment avec ceux qui disposent de faisceaux ferroviaires sur leurs propres sites.	Ces différents projets suivent une feuille de route qui leur est propre et qui relève des autorités compétentes.  • Le projet de la Plateforme Multimodale MODALIS Elengy (opérationnel en 2025)  • Le projet de renforcement de la plateforme du Ventillon (échéance non définie)  Les possibilités de mutualisation sont dès à présent envisagées.	Actualités des projets communiquées sur le site de la concertation  Maintien du dialogue avec le GPMM et les porteurs des projets de terminaux multimodaux, en particulier ferroviaires et fluviaux.

Réponses apportées, par le responsable du projet et/ou les acteurs décisionnaires, à la concertation			
Demande de précisions et/ou recommandations 30/11/2023	Réponse des maîtres d'ouvrage ou de l'entité responsable désignée	Délais dans lesquels les engagements pris seront tenus	Moyens mis en place pour tenir les engagements
<b>Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participants</b>			
1. Mettre en place un dispositif de suivi en continu du projet incluant un comité de suivi du projet et des réunions publiques.	CARBON s'engage à poursuivre, en lien avec ses partenaires, le travail d'information et de dialogue autour des prochaines actualités du projet auprès des riverains, des acteurs locaux, des médias et du public sensible au projet. Le porteur du projet souhaite entretenir une relation étroite avec les parties-prenantes politiques et institutionnelles locales ainsi qu'avec les partenaires (directs ou indirects) du projet pour :  - Poursuivre la transmission d'information autour du projet : supports d'information (site internet, lettre d'information...), rédaction de fiches thématiques dédiées aux éléments techniques du projet, temps d'information en amont du démarrage des travaux.  - Poursuivre la participation autour du projet : ouverture de la rubrique de participation en ligne, réunions publiques d'information pour présenter les conclusions de la concertation et présenter les résultats des études de dangers et d'impacts, mise en place d'un comité de suivi (tous les trimestres) collégial permettant d'associer les parties prenantes locales à l'élaboration du projet,  Une première réunion d'information sera mise en place en mars 2024 pour présenter le bilan des garants, les réponses du maître d'ouvrage et donner les prochaines étapes du projet.	Le dispositif décrit sera mis en œuvre dans les meilleurs délais :  • Lancement de la concertation continue : dès mars 2024.  • Présentation des conclusions des études d'impacts et de dangers : en principe en avril 2024  • Restitution de la concertation continue et présentation de la procédure d'enquête publique : en principe en avril 2024  • Réunion du comité de suivi collégial : mai, septembre et décembre 2024  • Temps d'information sur la phase chantier en amont du démarrage des travaux.	Mise en place d'un représentant chargé de la concertation continue par CARBON  Mise en place d'une ligne budgétaire consacrée à la concertation pour 2024.
2. En vue d'un éventuel débat public global, préparer un inventaire des friches industrielles de l'arrondissement d'Istres précisant les conditions de leur disponibilité foncière et technique (dépollution). Inclure cet inventaire dans le dossier que la personne produira pendant le débat.	Cette demande a été transmise au Grand port maritime de Marseille, à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, à la Région et à la Métropole, autorités compétentes en la matière.	Soumis au retour des autorités compétentes.	Publication de cet inventaire sur le site internet actuel de la concertation.



Acteur engagé dans



Soutenu  
par



## CONTACT

Ana MYLONAS  
[info@2concert.fr](mailto:info@2concert.fr)